LES ACTES

Logement, travail, préservation des ressources, quel projet ?

les entretiens d'INXAUSETA

26-27août 2016

les entretiens d'INXAUSETA

Les actes, 26-27 août 2016

p. 02 ..... **ACCUEIL**

- **Jean-Luc BERHO**, président de l'association Supastera et du comité d'organisation des Entretiens d'Inxauseta
- **Bernard MOLIMOS**, 1er adjoint au maire de Bunus

p. 03 .....**PROPOS INTRODUCTIFS**

- **Michel MOUILLART,** professeur d'économie Université de Paris-Ouest
- **Emmanuelle COSSE,** ministre du Logement et de l'Habitat durable

p.09 ..... **COMMENT FAIRE MIEUX DEMAIN ?**

- **Alexandra FRANÇOIS-CUXAC,**
Présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers
- **Jean-Louis DUMONT,** président de l'Union sociale pour l'habitat, député de la Meuse
- **Christophe TANAY,** président de l'Union des syndicats de l'immobilier
- **Didier RIDORET,** président de la SMA BTP
- **François SOULAGE,** président du collectif Alertes

p.21 ..... **QUEL PROJET ? QUELLES PROPOSITIONS ?**

- **Philippe FOLLIOT,** député du Tarn, vice-président de l'UDI
- **Razzi HAMMADI,** député de Seine-saint-Denis, rapporteur général du projet de loi Egalité et citoyenneté, porte-parole du parti socialiste
- **Jean Lassalle** député des Pyrénées-Atlantiques, maire de Lourdios-Ichère
- **Isabelle Le Callenec**, députée d'Ille-et-Vilaine, vice-présidente des Républicains, déléguée générale adjointe au Projet
- **Stéphane PEU,** maire-adjoint de Saint-Denis, président de Plaine Commune Habitat, responsable du logement, Parti Communiste Français

p.33 ..... **COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS DEMAIN ? AVEC QUELS STATUTS ET QUELLES PROTECTIONS ?**

- **Alexandre JARDIN,** écrivain, président de Bleu, Blanc, Zébre
- **Jean-Marie Le GUEN,** secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement
- **Alexandre LEROY,** président de la FAGE
- **Caroline PHILLIPS,** présidente du Conseil du développement du Pays basque
- **Angel TOÑA,** ministre du Travail et des Affaires sociales d'Euskadi

p.45 ..... **COMMENT CONCILIER LES IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES ET LES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ?**

- **Jacques BEALL,** vice-président de Surfrider Fondation Europe, membre du Conseil économique, social et environnemental
- **Mathieu BERGÉ,** conseiller régional Nouvelle Aquitaine, délégué à l'Euro-région
- **Mixel BERROCOIRIGOIN,** Laborantza Ganbara, organisation paysanne du Pays basque
- **Olivier GLEIZE,** directeur général du Fonds CAM Énergie
- **Claude GRUNITZKY,** journaliste et entrepreneur
- **Olivier Legall,** directeur général de l'INRA
- **Richard UBERA,** Coopérative de pêche de Saint-Jean-de-Luz

Animation des débats : Catherine Bocquet, Roland Machenaud, Cyrille Poy, Eric Tréguier, journalistes

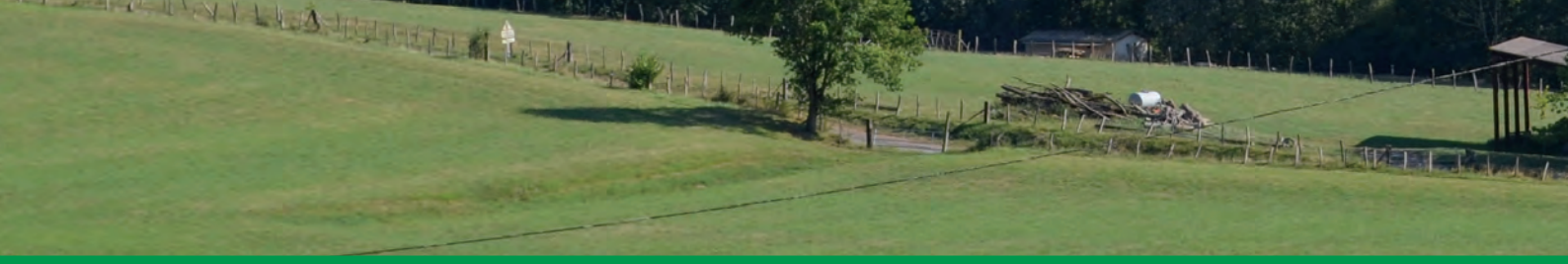

ACCUEIL

Jean-Luc Berho, président du comité d'organisation des Entretiens d'Inxauseta

Cette édition 2016 des entretiens d'Inxauseta se déroule dans un format inédit, puisqu'ils sont programmés pour la première fois sur deux jours. Dans la perspective des élections présidentielles de 2017, ce format émane d'une volonté commune de porter au premier rang des sujets décisifs tels que le logement, le travail et la protection des ressources. Autant de sujets qui ne devront pas être relégués au second plan à l'occasion des débats qui prépareront les élections présidentielles.

L'association Suspastera a organisé depuis 40 ans de nombreux débats, concerts et expositions dans le village de Bunus, réunissant, entre autres des artistes de renom – notamment des artistes basques. En tout, 250 événements culturels et sociétaux ont eu lieu à Bunus, au cœur du Pays basque, et ont réuni quelque 100 000 spectateurs. L'Olympia et l'UNESCO ont d'ailleurs accueilli plusieurs spectacles conçus initialement pour les entretiens d'Inxauseta. L'association Supastera est aussi à l'initiative d'une trentaine de débats estivaux sur des sujets d'avenir, auxquels 4 500 personnes ont participé.

« Il vaut mieux s'engueuler que de se croiser sans se parler ». Cette affirmation de Jean-Luc Berho, citée par le journal Sud-Ouest, incarne l'essence même et la philosophie des entretiens d'Inxauseta : faciliter les échanges, créer du lien, susciter l'espoir, formuler des propositions d'avenir à la hauteur des enjeux.

Il reste donc à souhaiter à chacun d'excellents et conviviaux échanges.

ONGI ETORI

Bernard Molimos, 1er adjoint au maire de Bunus

En l'absence d'Eric Ithurralde, maire de Bunus, il convient de saluer les membres de l'association, les intervenants et les participants à ces entretiens, qu'Eric Ithurralde considère comme un véritable modèle de démocratie participative.

Les questions qu'abordera cette rencontre de deux jours préoccupent les ruraux comme les urbains, et il ne fait aucun doute que les débats seront nourris. La pérennité des entretiens d'Inxauseta a fait mentir un article du journal Libération, qui, en 1980, s'interrogeait sur la pérennité des forums organisés par l'association Supastera. Plus que jamais, ces rencontres et les échanges qu'elles suscitent sont l'occasion d'une réflexion collective et de la formulation de propositions qui préparent l'avenir.

Hommage à Bernard Birsinger

Olivier Dartignolles

Jean-Luc Berho rend hommage à un ami, un combattant du logement pour tous, un compagnon de route, un habitué des entretiens d'Inxauseta où il a malheureusement terminé sa vie subitement en 2006 lors d'une table-ronde consacrée au logement.

Olivier Dartigolles, porte-parole du Parti communiste français et conseiller municipal de Pau, rappelle que la fidélité de Bernard Birsinger aux entretiens d'Inxauseta tenait à trois raisons. Il s'agissait tout d'abord pour lui d'une opportunité de venir échanger sur la problématique du logement, un thème à travers lequel s'expriment des choix de société. Ensuite, l'analyse, la réflexion, le pluralisme, aussi bien que la complexité et le discernement constituaient des principes prépondérants pour Bernard Birsinger. Autant d'éléments présents lors des différentes éditions des entretiens d'Inxauseta et qui font aujourd'hui défaut dans le débat public et politique. Enfin, il aimait se rendre à Bunus pour se ressourcer et rencontrer des amis.

Travailleur, autodidacte, profondément communiste, humaniste, féministe et internationaliste, il s'investissait à bras-le-corps en faveur de nombreuses causes, entre autres celles des sans-papiers, des droits des enfants, du droit au logement ou encore des violences faites aux femmes. Maire de Bobigny, il organisait des déplacements en car avec les habitants de sa ville pour visiter les très rares logements sociaux de Neuilly-sur-Seine. Il s'opposait physiquement aux expulsions locatives et animait tous les mardis des manifestations bruyantes et joyeuses devant la Préfecture de la Seine-Saint-Denis. Créateur des États généraux du Logement et militant d'un grand service public du logement, il avait pour ambition d'élaborer les passerelles nécessaires entre le pouvoir politique et ceux qu'il avait coutume d'appeler « les gens, les experts du quotidien. »

En 2005, suite aux révoltes urbaines, il écrivait « *pour faire de la politique, il y a un critère absolu : il faut aimer les personnes, il faut aimer les territoires, les enfants. Il faut investir encore et encore sur l'espoir, la seule valeur qui compte. Il s'agit donc de dévoiler les possibles. Il s'agit de déclarer courageusement l'urgence sociale, culturelle et démocratique, sans se laisser distraire ni décourager par les manœuvres de toutes sortes.* »

Cette physionomie nécessite de se perpétuer, en particulier lors des entretiens d'Inxauseta.

Michel Mouillart

Professeur d'économie, Université de Paris-Ouest

Michel Mouillart conjecture une baisse des moyens financiers pour le futur ministre du Logement qui sera nommé à l'issue des élections présidentielles de 2017. Il dépeindra **la problématique du logement en France autour de dix questions.**

1. Convient-il de construire 500 000 logements chaque année en France ?

Cette interrogation sempiternelle résulte d'un débat perturbé par des études prospectives de l'INSEE, qui sous-estiment la réalité des évolutions démographiques, et in fine, les adaptations sous-jacentes de l'offre disponible de logements. Il est constaté que depuis 1991, les projections de l'INSEE sous-estiment la quantité nécessaire de construction de logements à hauteur de 50 000 en moyenne chaque année. Par conséquent, si les ministres du Logement s'étaient fiés scrupuleusement aux prospectives de l'INSEE depuis 1991 pour arrêter la quantité de construction de logement, il existerait aujourd'hui une carence de 1,35 million de logements construits par rapport aux besoins nécessaires.

Objectif indispensable des deux prochains mandats présidentiels, la nécessité de construire 500 000 logements chaque année s'appréhende sous trois aspects : en premier lieu, l'Inspection générale des Finances et l'administration du ministère du Logement recommandent de construire 350 000 à 360 000 logements par an ; en second lieu, il convient d'intégrer les 50 000 constructions de logements omises chaque année en moyenne par l'INSEE ; enfin, la quantité restante, c'est-à-dire 90 à 100 000 logements, correspond à l'ambition annuelle qui doit être fixée pour répondre aux besoins insatisfaits depuis 35 ans.

2. Face à l'insuffisance de l'offre de logement, la lutte contre la vacance de logement apparaît-elle comme une réponse probante ?

En juillet 2016, l'Inspection générale des Finances a publié un rapport formidable dans lequel elle reconnaît enfin que le recours aux logements vacants représente un artifice pour la puissance publique. En effet, une part importante de logements vacants exige des travaux extrêmement coûteux. D'autre part, certains logements vacants sont situés dans des milieux ruraux où la demande de logement est inexistante. Par conséquent, la quantité de logements vacants mobilisables à moyen terme est évaluée à 140 000 logements par l'Inspection générale des Finances. Cette réalité avait d'ailleurs été mise en exergue dès 1979 dans un rapport remis par Christian Nicol à Michel d'Ornano, Ministre du Logement de l'époque.

3. L'accession à la propriété doit-elle d'être encouragée ?

Le Centre d'analyse stratégique répète à l'envi que l'universalité de l'accès à la propriété reste une ambition périlleuse. Elle représenterait en effet une menace pour les terres agricoles, la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire. Dispendieuse, elle aurait aussi pour conséquence de freiner la mobilité des chômeurs et le retour à l'emploi.

Néanmoins, en dépit de ces assertions, force est de constater que la France dispose d'un taux de propriétaires de 5 à 10% inférieur aux pays du Nord tels que la Finlande, la Norvège et le Danemark. 23 pays de l'Union européenne présentent même un taux de propriétaires supérieur à celui de la France. Au regard de ces comparaisons peu glorieuses, il semble particulièrement justifié de relancer en France la construction de logements auxquels pourront accéder de nouveaux propriétaires.

À cet égard, en 2016, la France devrait comptabiliser 170 000 nouveaux propriétaires de logements neufs - un chiffre à mettre en regard avec les 310 000 accessions à la propriété recensées en 2011, une année durant laquelle 500 000 logements étaient bâtis.

4. Tous les moyens méritent-ils d'être employés, y compris le soutien à l'investissement locatif privé, pour atteindre l'objectif de 500 000 logements construits chaque année ?

Tous les dispositifs en faveur de l'investissement locatif privé sont régulièrement décriés et assimilés à des dérives coûteuses, en particulier pour les finances publiques. Pourtant, l'analyse des rapports du ministère du Logement (juillet 2016) et de l'Inspection générale des Finances s'oppose à un certain nombre d'idées reçues. En effet, un logement locatif privé coûte en moyenne 17 500 euros à l'État. À cet égard, un logement issu du dispositif Scellier représente un coût moyen pour l'État de 22 000 euros, soit un coût légèrement supérieur à un logement issu de la loi Duflot dont le coût moyen pour l'État s'élève à 21 500 euros. Ces montants couvrent respectivement 13,3 % et 12,5 % du prix de revient des logements Scellier et Duflot. Ainsi, en définitive, d'après l'Inspection générale des Finances, le coût moyen d'un logement locatif social est trois fois supérieur au coût moyen d'un logement locatif privé.

5. Le mode de financement du logement locatif social apparaît-il durable ?

Le ministère du Logement distingue deux types d'aides publiques en faveur du logement social : les aides directes, composées notamment des subventions d'État et des collectivités, et les aides indirectes, incluant par exemple les exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties. Or, d'après le ministère du Logement, un logement locatif social perçoit en moyenne 52 300 euros d'aides publiques, ceci représentant l'équivalent de 39 % de son prix de revient moyen sur le territoire français, et même 50 % à Paris. De plus, en cas d'accord d'un Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), les aides publiques couvrent en moyenne 45 % du prix de revient d'un logement locatif social. À Paris, cette contribution s'élève même à 74%. Dans ce contexte, si François Hollande avait envisagé de tenir une de ses promesses de campagne en construisant 150 000 logements sociaux chaque année, il aurait été nécessaire d'y affecter 8 milliards d'euros tous les ans. Ainsi, force est de constater que le premier défi auquel se confronte le financement du logement social en France concerne la quantité des ressources publiques disponibles. Dès lors, la soutenabilité du mode de financement du logement social apparaît clairement chimérique.

Compte tenu de ce contexte, il a été envisagé de recourir à des sources de financements alternatives ou complémentaires. À ce titre, un accord a été conclu en 2007 entre le ministère du Logement et l'Union sociale pour l'habitat, présidée à l'époque par Michel Delebarre. Cette contractualisation prévoyait la vente annuelle de 40 000 logements locatifs sociaux. Or, d'après le ministère du Logement, seulement 8000 logements de ce type font l'objet d'une transaction chaque année, soit l'équivalent de 0,2 % du parc locatif social. Dans le même temps, le volume du parc locatif social vendu dans les autres pays de l'Union européenne s'établit entre 1,2 et 1,8 %.

6. Quels sont les acteurs qui logent et doivent loger les ménages pauvres et modestes ?

D'après l'enquête nationale sur le logement (ENL) publiée par l'INSEE en 2016, le parc locatif privé accueille la majorité des ménages pauvres et modestes : en effet, alors que ces ménages représentent 8,4 millions de personnes, le parc locatif privé en loge 2,5 millions, tandis que 2,4 millions de ménages pauvres et modestes occupent un logement locatif social. Dans ce contexte, d'après le Compte du logement publié par le Commissariat général au développement durable, les acteurs du logement locatif social perçoivent 17 milliards d'euros d'aides publiques quand le parc locatif privé reçoit 12,5 milliards d'euros. Cette situation est d'autant plus curieuse qu'un million de ménages pauvres habitent dans le parc locatif privé, soit 200 000 ménages de plus que dans le logement locatif social.

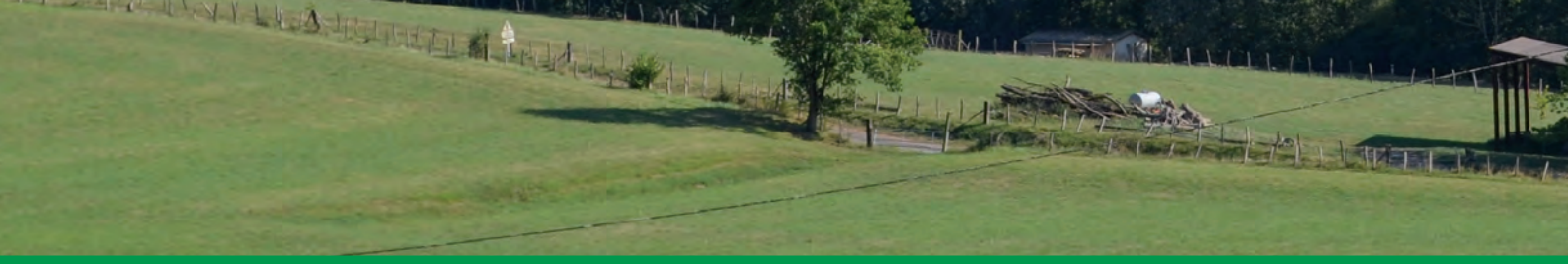

7. Comment l'avenir s'envisage pour l'encadrement des loyers du secteur privé ?

D'après l'ENL, les loyers du secteur locatif privé ont augmenté en moyenne chaque année de 1,2 % entre 2006 et 2013. En comparaison, cet accroissement s'établit à 1,1 % pour les locataires de logements sociaux.
Par ailleurs, 30 % des relocations ont fait l'objet en 2015 d'une réduction du loyer liée à la loi ALUR selon l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP). Il convient néanmoins de tempérer ce constat dans la mesure où cette évolution s'établit sur l'ensemble de l'année 2015 alors que la loi est entrée en application le 1er août. Or, du premier semestre 2015 au second, on ne constate pas d'écart d'envergure entre les tendances de réduction des loyers. Enfin, 42% des loyers ont décru en 2015 en cas de relocation en grande couronne parisienne. Or, ce territoire reste en dehors du champ d'application de loi ALUR.

8. L'accès au logement en France apparaît-il coûteux en comparaison des autres pays européens ?

D'après Eurostat, il est plus onéreux de se loger en Finlande, aux Pays-Bas, en Suède, en Norvège, au Danemark et au Luxembourg. Le coût de l'accès au logement en France reste inférieur en comparaison de la situation de bon nombre de pays européens.

9. La lutte contre la fracture territoriale dans l'accès au logement doit-elle devenir une priorité ?

Actuellement, 6 millions de ménages résident dans des communes rurales. Or 2 millions d'entre eux, c'est-à-dire 32 % de la population de ces collectivités, se situent dans la catégorie des 30 % de Français aux revenus les plus faibles. Néanmoins, ces territoires sont pourvus uniquement de 284 000 logements locatifs sociaux. A contrario, d'après l'ENL publiée en 2013 par l'INSEE, l'unité urbaine de Paris contient 1,2 million de logements locatifs sociaux susceptibles d'accueillir les ménages pauvres et modestes. Or, l'unité urbaine de Paris comporte un million de ménages se situant dans la catégorie des 30 % de Français aux revenus les plus faibles. Ainsi, il apparaît très curieusement que l'agglomération parisienne contient le quadruple de logements locatifs sociaux par rapport aux communes rurales alors que deux fois moins de ménages pauvres et modestes y résident.
Dès lors, de toute évidence, il existe une forme d'abandon des ménages pauvres et modestes des milieux ruraux, qui plus est dans un contexte qui leur est particulièrement défavorable. En effet, à l'absence de soutien au développement de l'offre locative sociale et au développement de l'investissement locatif privé s'ajoute désormais la disparition des dispositifs d'aide d'accession à la propriété.

10. Les objectifs de rénovation énergétique apparaissent-ils réalisables ?

La loi relative à la transition énergétique prévoit la rénovation annuelle de 500 000 logements répartis de la manière suivante : 120 000 logements sociaux, 50 000 logements locatifs privés et 330 000 logements occupés par des propriétaires privés.
S'agissant des logements sociaux, l'objectif fixé semble tout à fait atteignable. Par conséquent, 1,6 million de logements sociaux, soit environ un tiers du parc locatif social, bénéficieront de travaux de rénovation énergétique à l'horizon 2030. Or, 4 millions de logements ont d'ores et déjà bénéficié de réhabilitations lourdes par l'intermédiaire, entre autres, de l'Eco-prêt logement social. D'autre part, les objectifs assignés par la loi relative à la transition énergétique ambitionnent une rénovation complète du parc locatif privé, dans lequel résident 2,2 millions de ménages, sur une durée de 50 ans. Enfin, 70 000 à 80 000 propriétés privées sont susceptibles de bénéficier idéalement du concours financier de l'ANAH à l'horizon 2030. Par conséquent, d'après les statistiques de l'ANAH et du Conseil national de l'habitat, une durée de 60 ans sera nécessaire pour la rénovation complète des logements occupés par 4,5 millions de propriétaires.

L'intégralité de l'analyse de Michel Mouillart est disponible sur le site des Entretiens : www.entretiensinxauseta.fr

Emmanuelle Cosse

Ministre du Logement et de l'Habitat durable

En préambule, Emmanuelle Cosse rend hommage à Bernard Birsinger et à ses combats politiques en faveur notamment du logement et du droit à la ville. Engagés tous les deux contre le Sida, ils ont eu le plaisir de se rencontrer à plusieurs reprises à l'époque où elle présidait Act-Up. Il convient de saluer ses encouragements perpétuels à la mobilisation politique de la société civile et à la création de ponts dynamiques entre les élus et les citoyens.

La crise actuelle du logement, sans précédent, suppose de mettre en œuvre des programmes et une réponse politique à la hauteur des enjeux. Il s'agissait d'ailleurs d'une thématique centrale lors des élections présidentielles de 2012, dans la mesure où grâce à une dynamique collective, les acteurs du logement étaient parvenus à imposer le sujet dans le débat politique. Néanmoins, force est de constater que les slogans et les mesures simplistes prévalent à l'approche des élections présidentielles de 2017.

Face à la complexité de la crise du logement, il est inadmissible de conclure à l'obligation de céder le parc Hlm ou à l'impératif d'universaliser l'accès à la propriété. Le congrès Hlm de 2011 avait d'ailleurs été marqué par de telles élucubrations : Benoist Apparu, ministre du Logement, prétendait pouvoir mettre un terme à la crise par la vente de logements Hlm à un coût moyen unitaire de 50 000 euros. « L'indélicatesse et l'attitude perfide » des locataires sociaux avaient également été décriées au cours de ce congrès.

En tant que ministre du Logement, il convient de garder à l'esprit plusieurs évidences. La première d'entre elles concerne les communes rurales, à l'instar de Saint-Gaudens, où de nombreux logements locatifs dits « de Robien » restent inoccupés.

Ces communes, ainsi que les ménages endettés par de tels investissements, méritent d'être soutenues. Par ailleurs, si chacun admet l'existence d'une reprise satisfaisante des activités de construction et de rénovation de logements, dont les bénéfices rejaillissent sur l'économie locale, il n'en demeure pas moins que la France pourrait être exposée à l'avenir à une nouvelle bulle immobilière et, le cas échéant, à d'éventuels creusements des inégalités de patrimoine.

Quoi qu'il en soit, il convient d'appréhender les principales mesures mises en œuvre par le gouvernement durant ce mandat, ainsi que leurs résultats.

En premier lieu, on constate une reprise du marché de la construction de logements. Cette relance sans tendance inflationniste se caractérise par la construction territorialisée et équilibrée de 400 000 à 410 000 logements en 2016. Avec 146 000 nouveaux logements sociaux attendus pour la fin de l'année 2016, la construction de logement social prend d'ailleurs une part prépondérante dans le renouveau du marché de la construction, quand bien même le volume de logements sociaux bâtis supposerait d'être plus conséquent.

En second lieu, la cession de nombreux terrains d'État aux collectivités a autorisé et suscité la construction de milliers de logements sociaux à prix abordable, y compris dans des zones où la pression foncière est extrêmement forte – en région parisienne, notamment. Ainsi, grâce à des cessions gratuites ou caractérisées par des décotes conséquentes, de nombreux logements sociaux à prix abordable sont construits, nonobstant l'insuffisance du rythme de ces opérations. Quoi qu'il en soit, le soutien public conditionne inévitablement la construction d'un parc de logement social à un coût abordable. Sans ce soutien, il est tout à fait inenvisageable de dégager des coûts de construction de l'ordre de 6 euros par m^2.

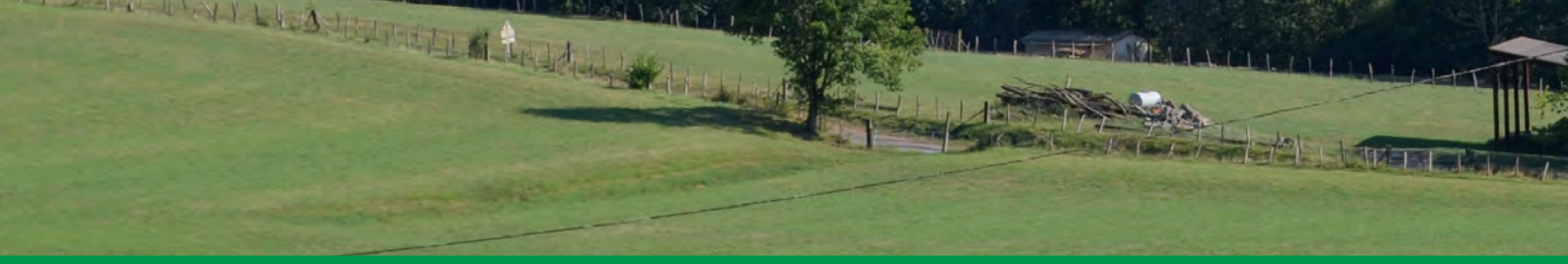

Par ailleurs, de nombreux logements sociaux sont susceptibles d'être construits d'ici 2025 compte tenu du relèvement de 20 à 25% du taux obligatoire de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants. En effet, 700 000 à 750 000 logements sociaux seront bâtis à l'horizon 2025 si l'ensemble des communes concernées se conforme aux obligations fixées par la loi SRU.

Ensuite, la création du Fonds national des aides à la pierre, ainsi que la sécurisation du financement de ces aides, représente une avancée majeure dans la mesure où ces dispositions clarifient la gestion des aides à la pierre et démocratisent la prise de décision relative à la programmation de logements sociaux. En effet, les bailleurs sociaux, les collectivités et l'État définiront désormais ensemble cette programmation, qui était dévolue jusqu'à présent au ministre du Logement.

D'autres incitations financières à la construction et à la rénovation de logements ont également été mises en place par l'intermédiaire notamment d'une réduction du taux de TVA et par l'accroissement du plafond du Livret A. De plus, les prêts de haut de bilan rencontrent un succès massif auprès des organismes de logement social. Financés initialement à titre expérimental par la Caisse des dépôts et consignations, cet outil, peu recherché il y a cinq ans, s'est véritablement imposé : la moitié des bailleurs en a fait la demande. Ainsi, 4 milliards d'euros sont aujourd'hui sollicités au titre de ce dispositif innovant alors qu'à l'origine, il était envisagé d'y adjoindre un financement d'un milliard d'euros.

D'autre part, la mobilisation générale en faveur d'un habitat abordable, ainsi que la nécessité d'envisager la problématique du logement dans son ensemble, implique d'affirmer politiquement l'ambition de réguler le marché locatif par l'encadrement des loyers. En dépit des procès d'intention dont fait l'objet la loi ALUR, force est de constater que cette loi, absolument essentielle, impose désormais davantage de transparence dans le cadre du marché locatif. Des observatoires des loyers sont d'ailleurs mis en place actuellement dans 25 territoires, y compris dans des lieux où le marché du logement est détendu. Dans les localités où la pression est plus forte, sur le littoral atlantique ou méditerranéen, mais aussi sur des zones proches de la Suisse, il demeure absolument indispensable d'encadrer le montant des loyers, de réguler le marché locatif et de moderniser les relations entre propriétaires et locataires. Pour cela, la loi ALUR a d'ailleurs eu pour ambition d'instaurer un modèle de bail de location susceptible de mettre un terme à un certain nombre d'excès.

Il est réjouissant d'observer aujourd'hui une véritable mobilisation générale en faveur du logement, dont les fondements résident dans la pacification des relations entre l'ensemble des acteurs et la volonté commune d'œuvrer concrètement en faveur du droit au logement. À cet égard, il convient de considérer l'enjeu environnemental comme un défi majeur, ceci d'autant plus que le logement reste l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Il est impossible d'ignorer aujourd'hui le dérèglement climatique et l'appauvrissement des ressources énergétiques, tout comme les situations de précarité énergétique.

Face à ce constat, il est satisfaisant, bien qu'insuffisant, de recenser 50 000 rénovations de logements en 2015 grâce au concours financier de l'ANAH au titre du programme Habiter mieux. 70 000 ménages précaires, dont les revenus sont inférieurs au SMIC, bénéficieront de tels travaux en 2016, et l'objectif pour 2017 vise 100 000 ménages. Ces opérations rejaillissent sur l'économie locale et il conviendra de les préserver à la suite des élections présidentielles de 2017. Les acteurs du logement sollicitent à juste titre des mesures pérennes et il est primordial d'instaurer des dispositifs sur lesquels chacun aura la certitude de pouvoir s'appuyer durant 40 ans et non sur la durée d'un mandat.

Pour conclure, plusieurs problématiques ponctueront la fin du quinquennat.

Il s'agit tout d'abord de la revitalisation des centres-bourgs dans lesquels résident de nombreux ménages précaires. Il s'agit ensuite des difficultés du marché du logement dans les villes moyennes telles que Mulhouse, Dunkerque, Pau et Saint-Étienne. Une attention particulière sera également portée à l'accès au logement au sein des zones touristiques, dans la mesure où il existe une forme de concurrence entre les résidents au long cours, les saisonniers et les touristes. Enfin, les liens qui nouent les problématiques de l'accès au logement, à l'emploi et à la mobilité professionnelle seront de nouveau débattus. À cet égard, il faut rester unis face à ceux qui prônent la suppression du 1% Logement et la mise à l'écart des partenaires sociaux.

→ Eric Tréguier **observe que les coûts de construction restent élevés en France et qu'en dépit d'une embellie, le marché demeure encore éloigné de l'objectif de construction de 500 000 logements par an.**

COMMENT FAIRE MIEUX DEMAIN ?

- **Alexandra François-Cuxac,** présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers
- **Jean-Louis Dumont,** président de l'Union sociale pour l'habitat, député de la Meuse
- **Christophe Tanay,** président de l'Union des syndicats de l'immobilier
- **Didier Ridoret,** Président de la SMA BTP
- **François Soulage**, Président du collectif Alertes

*Animation : **Catherine Bocquet**, **Eric Tréguier**, journalistes*

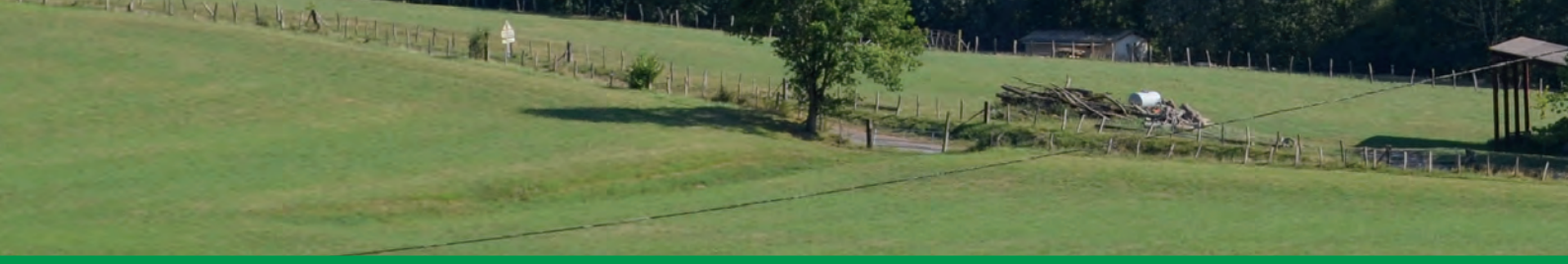

Alexandra François-Cuxac, présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers

Les acteurs du bâtiment ont le devoir de se rassembler autour d'un objectif commun : le logement digne et abordable.

Alexandra François-Cuxac rappelle que la crise du logement a sévi pendant sept ans, ce qui a causé de lourdes difficultés au secteur de l'immobilier. La reprise qui s'amorce dans le secteur du bâtiment depuis la fin de l'année 2014 se matérialise par une recrudescence des autorisations de construire due notamment à des taux d'intérêt plus attractifs et à une relance de la croissance économique. Ainsi, il est recensé chaque année entre 75 000 et 140 000 constructions de logements collectifs.

Dans ce contexte, il semble indispensable pour les acteurs du bâtiment de transformer leurs pratiques en profondeur. Pour cela il faut examiner les problématiques structurelles de la filière et y apporter des réponses tangibles. En relation avec le gouvernement, les acteurs du bâtiment ont apporté des solutions à deux grands problèmes. Tout d'abord, des inégalités territoriales dans l'acte de construction avaient été identifiées par le passé : la situation à cet égard semble s'être largement améliorée. Par ailleurs, les excès des lois de défiscalisation de l'investissement locatif paraissent également endigués. Il s'agissait de remédier aux maladresses politiques et économiques qui ont conduit à des situations regrettables dans des villes telles que Saint-Gaudens, Carcassonne et Montauban.

Néanmoins, en dépit de ces progrès, beaucoup de chemin reste à parcourir et les acteurs du bâtiment ont le devoir de se rassembler autour d'un objectif commun : le logement digne et abordable. Ainsi, le prétendu antagonisme entre les acteurs publics et privés, ainsi que la rivalité supposée entre la sphère du logement locatif social et du logement locatif privé sont dénués de sens. 70% des ménages peuvent prétendre à un logement social aujourd'hui et l'ensemble des Français y seront éventuellement éligibles à l'avenir.

Parmi les voies à explorer, **l'urbanisme de projet** suppose un changement de culture nécessaire et d'un renouvellement des méthodes de concertation. Partant du constat que la durée moyenne de l'acte de construction d'un logement collectif est de six ans (du fait notamment d'une surabondance de réglementations), l'urbanisme de projet vise à privilégier la démarche, les partenariats locaux et l'association des citoyens. Dans ce cadre, on constate une réelle appétence des citoyens pour l'acte de bâtir dès lors qu'il est perçu comme un acte citoyen concourant à la solidarité. De plus, grâce à ce type de démarche, les acteurs privés du bâtiment retrouvent du prestige.

→ Catherine Bocquet **constate que les activités publiques et privées liées au marché de la construction de logements collectifs sont interdépendantes : durant la crise, le secteur privé a notamment bénéficié des effets positifs liés à l'émergence des projets de logements sociaux.**

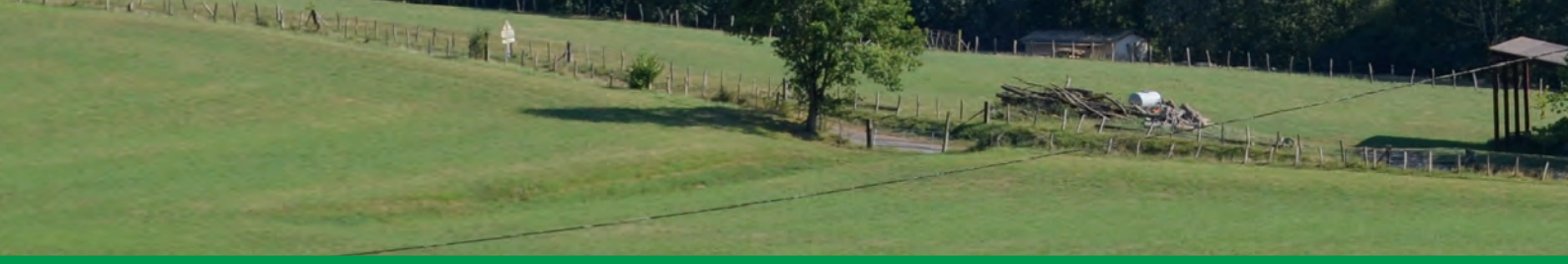

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, député de la Meuse

Il faut non seulement donner davantage de lisibilité et de pérennité aux dispositifs en faveur du logement social, mais aussi reconnaître et apprécier les missions de ses acteurs.

Jean-Louis Dumont confirme qu'il existe une corrélation entre les activités publiques et privées, dans la mesure où un travail partenarial est constaté notamment par l'intermédiaire des Ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA). De plus, en relation avec les municipalités et les EPCI, le Mouvement Hlm et la profession immobilière sont liés par des opérations communes dans des zones caractérisées par une forte pression foncière.

Les professions du logement visent à couvrir des besoins identifiés à un moment donné. Néanmoins, la demande de logement évolue au cours du temps. Ainsi, cette variation implique éventuellement, le cas échéant, une vacance de logements dramatique, comme cela a été constaté à Bataville. Suite à la fermeture de l'usine, il a été proposé au mouvement Hlm de racheter les logements de la cité ouvrière bâtie autour de l'usine. Dans un autre village de la Meuse, plusieurs logements sociaux restent inoccupés à ce jour depuis le rachat d'une laiterie par le groupe Besnier (devenu Lactalis) et le transfert des activités de la laiterie vers d'autres sites de production.

À la recherche d'économies potentielles, le ministère des Finances scrute actuellement les finances du Mouvement Hlm. Pourtant, le modèle économique du mouvement repose sur la solidarité intergénérationnelle : les recettes actuelles des loyers préfigurent les constructions de logements sociaux en faveur des prochaines générations.

→ Eric Tréguier **remarque que le ministère des Finances convoite éventuellement des recettes en mesure de dynamiser immédiatement le marché de la construction de logements sociaux.**

Jean-Louis Dumont blâme cette conception, considérant que le Mouvement Hlm mutualise d'ores et déjà les recettes perçues, qui sont affectées efficacement.

→ Catherine Bocquet **constate que ce modèle apparaît insuffisant pour bâtir 150 000 logements sociaux chaque année et se conformer ainsi à un engagement présidentiel de François Hollande.**

Jean-Louis Dumont précise que les autorisations de construction conditionnent l'octroi de prêts pour les organismes Hlm.

→ Catherine Bocquet **observe par conséquent que les municipalités constituent éventuellement un frein à l'éclosion des logements sociaux.**

Jean-Louis Dumont rappelle que le pouvoir de décision appartient à l'administration. Compte tenu de la contraction des finances publiques, l'administration entrave le développement de la construction de logements sociaux en dépit des besoins avérés. Les Territoires d'outre-mer sont très largement confrontés à cette réalité. Dès lors, il faut non seulement donner davantage de lisibilité et de pérennité aux dispositifs en faveur du logement social, mais aussi reconnaître et apprécier les missions de ses acteurs.

François Soulage, président du collectif Alerte

La Garantie universelle locative est l'unique instrument susceptible d'effacer les signaux de précarité des ménages vis-à-vis des propriétaires.

François Soulage refuse le consensus mou et oppose volontairement les sphères du logement social et du logement privé, dans la mesure où il existe deux catégories de logements : un logement très social et un logement intermédiaire. Cette distinction prévient toute confusion.

→ Catherine Bocquet **observe que 65% des ménages pauvres résident dans le parc privé.**

François Soulage déplore les conditions honteuses dans lesquelles vivent parfois ces ménages. Par ailleurs, on observe une crise du logement très social. Or, ce type de logements construit durant les années 1970 se situe fréquemment dans des zones dépourvues d'emplois. Ainsi, afin d'endiguer la pauvreté, il reste indispensable de rénover ces habitations et de parvenir à importer des emplois à proximité. Le logement reste l'un des premiers facteurs de dégradation des relations sociales et familiales et conditionne fortement l'accès à l'emploi.

Pour faciliter l'accès aux logements du parc privé, il faut absolument établir la Garantie universelle locative afin d'aider les ménagers pauvres et modestes à prendre en charge les dépôts de garantie sollicités par les bailleurs. Il s'agit de l'unique instrument susceptible d'effacer les signaux de précarité des ménages vis-à-vis des propriétaires. Le collectif Alerte s'est évertué à revendiquer l'intérêt d'un tel dispositif auprès des deux prédécesseurs d'Emmanuelle Cosse.

À défaut d'instaurer la Garantie universelle locative, il a été proposé de créer un système de garantie ciblé sur les ménages pauvres. Néanmoins, cet outil s'avérerait tout à fait inutile dans la mesure où il engendrerait des discriminations de la part des bailleurs à l'encontre des ménages pauvres. À cet égard, le dispositif VISALE demeure un instrument incomplet, quand bien même il convient de saluer l'extension récente de l'assiette des personnes éligibles. Enfin, l'instauration de l'encadrement des loyers mérite également des compliments, mais il faudrait l'étendre aux villes moyennes.

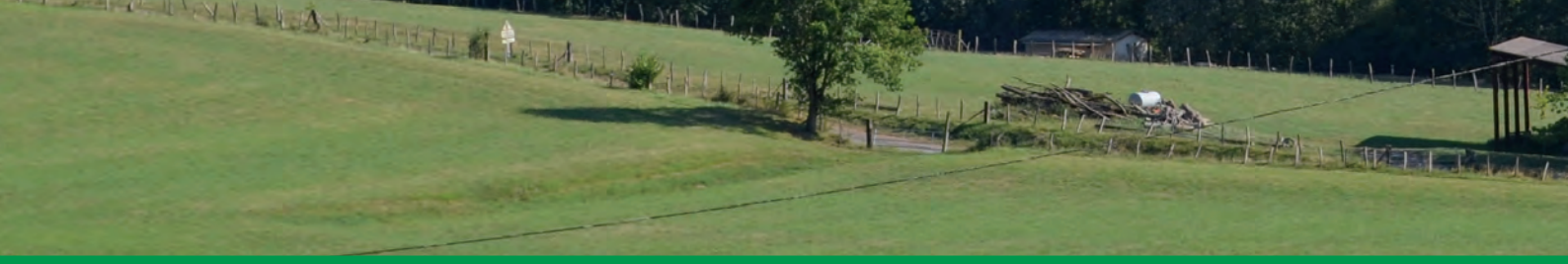

Christophe Tanay, Président de l'Union des syndicats de l'immobilier

Christophe Tanay admet que le dispositif de Garantie universelle locative n'a pas reçu l'assentiment des professionnels de l'immobilier et des bailleurs. Présenté de manière abrupte, il serait vraisemblablement déresponsabilisant pour les locataires du fait des modalités proposées. En outre, la mise en place de cet outil nécessiterait des financements qui ont été sous-évalués.
Le climat conflictuel qui pèse perpétuellement en France est très regrettable. Il reçoit le soutien de la presse et des médias qui opposent avec excès les acteurs privés et publics du logement ou les copropriétaires et les syndicats de l'immobilier. À ce sujet, un proverbe africain affirme d'ailleurs qu'« on parle toujours des arbres qui tombent, mais jamais de ceux qui poussent. »
La profession immobilière comporte effectivement des cabinets d'administration de biens de taille importante, à l'instar de Foncia, qui regroupe 7 500 adhérents, mais aussi des sociétés familiales qui comptent quelques salariés. Quelle que soit la taille des sociétés immobilières, elles gèrent des relations entre propriétaires et locataires et assument ainsi une fonction sociétale. Dès lors, il est déplacé de colporter les opinions défavorables qui entourent cette profession, quand bien même ses activités se fondent sur une logique capitaliste.

→ Eric Tréguier **considère néanmoins que la profession de l'immobilier se rend détestable en récusant notamment la loi ALUR ou la Garantie universelle locative.**

Il convient absolument de prêter attention à l'avis des professionnels, qui plus est lorsqu'ils représentent sept millions de particuliers.

Christophe Tanay juge ce constat particulièrement injuste dans la mesure où l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS) a formulé de nombreuses propositions dans le cadre des débats sur la loi ALUR : le Livret blanc cosigné avec la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) en 2011 en atteste. Plusieurs propositions émises par l'UNIS ont d'ailleurs retenu l'attention du Législateur et figurent dans la loi : entre autres, la mise en place du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilière (CNTGI).
De plus, alors que de nombreux parlementaires de droite l'informent de leur intention d'abroger la loi ALUR, l'UNIS préconise *a contrario* son maintien dans la mesure où la profession immobilière est confrontée à un cadre réglementaire et législatif qui évolue chaque année depuis dix ans. À cet égard, l'UNIS a d'ailleurs rencontré les élus locaux et les professionnels de dix villes françaises (Le Havre, Rennes, Nantes, Lille, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Toulouse, etc.) afin de dresser un état des lieux des problématiques auxquelles fait face la profession. Un Livret blanc sera publié au mois d'octobre et permettra d'interpeller les candidats aux élections présidentielles.

Quoi qu'il en soit, il est exact que les professionnels de l'immobilier ont déploré les annonces brutales de Cécile Duflot lors de sa nomination au ministère du Logement quand elle déclarait en substance qu'elle était la « ministre des locataires ». La profession immobilière fait par ailleurs part de ses critiques sur l'application de la loi ALUR : sur 15 décrets d'application, neuf ont reçu un avis défavorable du CNTGI, où siègent les professionnels de l'immobilier et les associations de consommateurs. En outre, le ministère du Logement a complètement négligé les préconisations du CNTGI visant à modifier les neuf décrets cités. Pour que l'action publique soit efficace, il convient absolument de prêter attention à l'avis des professionnels, qui plus est lorsqu'ils représentent sept millions de particuliers. Cette écoute est désormais réelle, et Emmanuelle Cosse doit en être remerciée.

Didier Ridoret, président de la SMA BTP

Pour les investisseurs institutionnels, les opérations dans le secteur résidentiel restent dangereuses en dépit des taux d'intérêt les plus attractifs possible.

Didier Ridoret précise qu'en dépit de l'objectif affiché de 500 000 constructions annuelles, il convient de rester humbles, dans la mesure où cette ambition a été atteinte seulement à deux reprises ces dernières années : en 2006 et en 2007. De plus, il existe probablement une multitude de leviers pour accélérer la construction de logements en France et les acteurs du logement mènent à cet effet des réflexions depuis de nombreuses années. Christine Boutin prétendait bâtir 600 000 logements en 2004. Les professionnels du bâtiment étaient à l'époque dubitatifs quant à la réalisation d'un tel objectif.

La faisabilité des objectifs actuels en matière de rénovation énergétique est aussi en question. Seul le logement locatif social semble être en mesure de les atteindre. *a contrario*, compte tenu de la faiblesse des prix des énergies fossiles actuellement, les incertitudes des ménages subsistent à l'égard de la rentabilité des travaux de rénovation énergétique des logements privés. En effet, les temps de retour sur investissement atteignent 50 ou 60 ans pour certains travaux de réhabilitation tels que les charpentes ou les façades. D'autre part, la profession notariale s'interroge sur la valeur verte des bâtiments rénovés. Enfin, il faut aussi s'interroger sur la lisibilité des prestations globales de rénovation proposées par les entrepreneurs du bâtiment.

→ **Catherine Bocquet remarque que les promoteurs immobiliers auraient la possibilité de dynamiser le marché de la rénovation énergétique des bâtiments.**

Alexandra François-Cuxac précise que l'essentiel des activités des promoteurs concerne la construction de logements neufs. Dans la mesure où les logements neufs représentent uniquement 1 % du parc de logement, la profession s'interroge sur les motivations qui peuvent conduire l'État à fixer des objectifs de performance thermique aussi élevés, qui plus est dans un contexte fragile de sortie de crise du logement et de morosité des finances publiques et du pouvoir d'achat des ménages. De plus, il apparaît absolument surréaliste de solliciter les promoteurs pour construire des logements de façon toujours plus abordable, et dans le même temps, de relever non seulement les taxes d'aménagement de 150%, mais aussi les seuils de performances thermiques. Le parc de logement neuf français est d'ores et déjà le plus écologique d'Europe en raison notamment des sept réglementations thermiques successives auxquelles les professionnels du bâtiment ont dû se conformer. Cette configuration apparaît absolument intenable et engendre des prix de vente inaccessibles. Dès lors, si l'ambition collective réside bel et bien dans la construction de logements abordables, il semble impératif de bâtir des habitats à l'architecture élémentaire et de cesser de présenter des appels d'offres qui suscitent des hausses tarifaires à tous les niveaux, de l'accès au foncier à la vente des logements.

Une réflexion suppose d'être menée afin d'établir de nouveaux modèles de montage d'opérations immobilières. Plusieurs expérimentations de ce type fonctionnent en Europe, à l'instar du recours des promoteurs immobiliers au financement participatif ou aux émissions obligataires. Ces dernières faciliteraient l'accord de prêts bancaires aux promoteurs, les promoteurs restant particulièrement tributaires des banques pour la réalisation des opérations immobilières. Or les banques sollicitent inlassablement de plus en plus d'apports et de pré-commercialisations dans le cadre des opérations. En définitive, alors que les honoraires des promoteurs immobiliers et les marges dégagées atteignent leur étiage, il s'agit d'explorer toutes les voies permettant de réduire les prix. Ceci suppose une baisse des coûts des activités facturées par les corps intermédiaires tels que les notaires et les agents immobiliers. La création de sociétés foncières d'habitat intermédiaire est également une piste de réflexion mise en débat par la Fédération des promoteurs immobiliers.

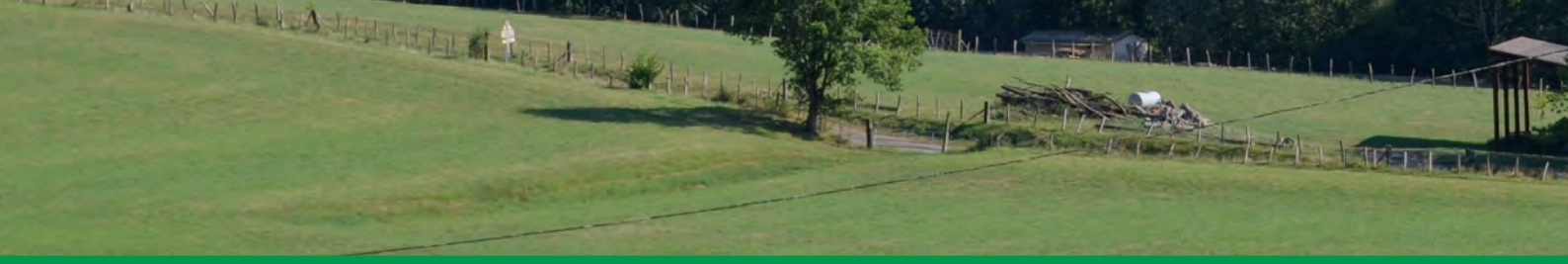

Enfin, la fiscalité française relative au logement reste la plus élevée d'Europe. Elle s'établit, acquisition et détention confondues, à hauteur de 27% pour un logement neuf. Si cette fiscalité diminuait, les promoteurs immobiliers concéderaient probablement de plafonner les prix de vente. Pour ce faire, il convient de tendre à un taux de TVA de 5,5% ou 10%, c'est-à-dire à un taux analogue à celui appliqué notamment aux investisseurs institutionnels.

Jean-Louis Dumont précise que le Mouvement Hlm assume simultanément des missions de promoteur et de bailleur : il mesure donc lui aussi la rentabilité de ses investissements à l'instar des travaux de rénovation thermique. Son modèle de financement repose à la fois sur la solidarité inter-générationnelle et sur la responsabilité.

→ Eric Tréguier **s'interroge sur le degré d'implication des investisseurs institutionnels vis-à-vis des enjeux de rénovation thermique dans le logement.**

Didier Ridoret admet que les investisseurs institutionnels restent volontairement en marge de ce secteur, même s'il faut signaler leur concours financier à un fonds développé par la Société nationale immobilière (SNI) qui a contribué au soutien de quelques opérations dans des logements intermédiaires. Pour les investisseurs institutionnels, les opérations dans le secteur résidentiel restent trop dangereuses en dépit du fait que les taux d'intérêt sont actuellement les plus attractifs possible. Le secteur tertiaire demeure plus séduisant dans la mesure où les taux de rendement sont compris entre 6 et 7,5% soit des taux largement supérieurs à ceux du secteur résidentiel (2% à 3%).

→ Eric Tréguier **constate malgré tout un accroissement des risques sur le marché résidentiel durant les derniers mois.**

Didier Ridoret concède qu'il est possible qu'une bulle immobilière se forme actuellement dans le secteur tertiaire, notamment compte tenu du fait qu'il existe une vigoureuse demande de construction de bâtiments tertiaires susceptible de provoquer une augmentation des prix sur le marché. Or, en parallèle, le prix des loyers résidentiels chute. De plus, les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sollicitent énormément les épargnants en leur exposant des produits d'investissement dont les taux de rendement se situent entre 4,5% et 5,5%. Enfin, la majorité des investisseurs institutionnels convoite le marché immobilier résidentiel francilien et dans une moindre mesure celui de villes telles que Bordeaux, Lyon et Toulouse, voire Lille.

Alexandra François-Cuxac remarque que les investisseurs institutionnels étrangers s'engagent davantage que leurs homologues français dans des opérations immobilières situées en province. Toutefois, la création des métropoles présage probablement une présence territoriale plus déconcentrée des investisseurs institutionnels français et étrangers.
D'autre part, la polyvalence des bâtiments construits devient un défi pour l'avenir. Aujourd'hui, de nombreux logements sont transformés en bureaux, amis une logique inverse pourrait se mettre en place dans quelques années. Dès lors, la mutabilité des bâtiments impliquerait probablement d'être conçue dès l'origine des projets. Écologique, une telle démarche susciterait de surcroît des gains économiques grâce à l'allongement de la vie des bâtiments.
À cet égard, en milieu urbain, il faudrait par exemple imaginer des parkings verticaux facilement réversibles en substitution des parkings souterrains qui surenchérissent considérablement les prix de vente (de 20 à 30 000 € pour un appartement vendu 200 000 €) qui ne peuvent être transformés. Une telle procédure anticiperait ainsi l'avènement d'une société sans voiture.

→ Eric Tréguier **constate qu'il s'agit d'une façon de construire mieux et à un prix plus abordable.**

Jean-Louis Dumont observe que cette problématique concerne les transformations d'usage des bâtiments. Toutefois, on note aussi des transformations familiales, entre autres chez les locataires du parc Hlm : certains enfants rejoignent le logement familial uniquement le week-end. Par ailleurs, certains foyers monoparentaux sollicitent des logements comprenant plus de pièces à vivre afin de se conformer aux exigences des juges dans le cadre des procédures de garde alternée. Ces situations supposent une adaptation du patrimoine et des services du Mouvement Hlm.

François Soulage regrette que les enjeux de régulation et de transparence du marché du logement soient globalement omis par les intervenants. Certaines communes s'emparent néanmoins de ces questions, même si elles mériteraient la création d'un cadre national ambitieux. À Lyon, la construction de 40% de logements

sociaux conditionne obligatoirement la réalisation de plusieurs opérations immobilières, et c'est pourquoi des partenariats s'instaurent entre les promoteurs privés et les bailleurs sociaux. Enfin, la construction de logements à proximité des services de transport et des commerces doit être encouragée afin de faciliter la socialisation des ménages.

Didier Ridoret considère que de nombreuses voies nécessitent d'être étudiées afin de relancer le marché de la construction. Des progrès restent à accomplir, en particulier lors de l'instruction des autorisations de construire : à la lenteur des services instructeurs s'ajoutent des interprétations abusives du cadre réglementaire.

Emmanuelle Cosse constate qu'il est primordial de fixer des objectifs annuels en faveur de la construction et de la rénovation, puisqu'ils contribuent à entretenir la dynamique du marché et à façonner un cadre d'action évaluable. De plus, des progrès incontestables sont constatés sur le marché de la construction, puisque le volume annuel des logements bâtis a doublé entre 2014 et 2016. Ainsi, 400 000 logements seront bâtis en 2016. D'autre part, le marché de la rénovation devient également plus florissant. À cet égard, la labellisation RGE des professionnels du bâtiment vise à rétablir des garanties pour les ménages, dont la confiance vis-à-vis de la qualification des entrepreneurs doit être restaurée. Enfin, deux obstacles restent à surmonter pour dynamiser le marché de la rénovation. Tout d'abord, les banques françaises apportent un soutien financier trop faible aux travaux de réhabilitation, à l'inverse des banques hollandaises, par exemple. Par ailleurs, de nombreux acteurs – marchands de sommeil ou spéculateurs – bénéficient directement des situations de mal-logement et de la recrudescence des prix sur le marché de l'habitat.

Christophe Tanay précise que les professionnels de l'immobilier réalisent la moitié des actes de location, de vente et de gestion. Aussi, tendre au recours obligatoire à des professionnels permettrait de faire face aux situations mentionnées ci-dessus : contrairement aux particuliers, leurs activités sont soumises aux contrôles de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

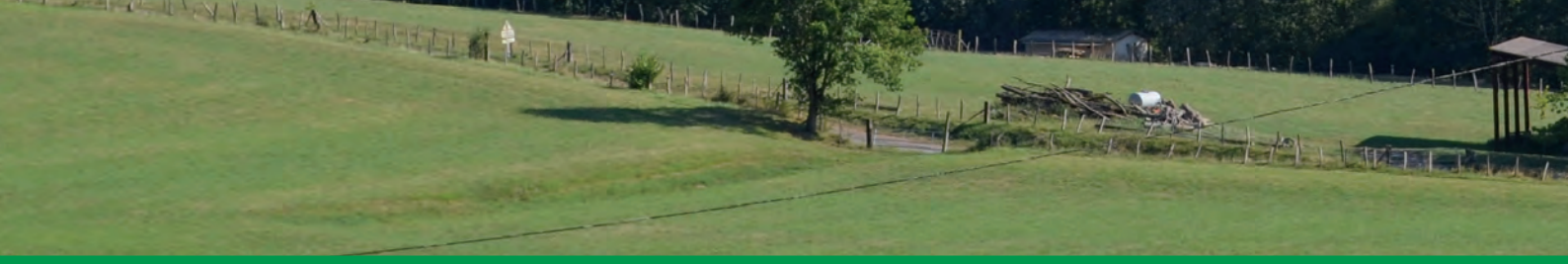

Un intervenant, membre de la Fédération des locataires et des consommateurs, locataire de l'Office 64 de l'Habitat, observe que les loyers des ménages alimentent les fonds propres des OPH. Or, de 2002 à 2016, la part des fonds propres consacrés à la construction de nouveaux logements sociaux a quadruplé. Elle s'établit désormais à 20%. Dès lors, 20% des logements neufs sont financés immédiatement par l'Office 64 de l'Habitat.
En conséquence, il devient désormais inévitable de recourir à l'emprunt afin de financer les travaux de rénovation du parc de logements anciens. Alors que le montant de ces logements est amorti depuis longtemps, les rénovations induisent un accroissement des loyers. Il est indispensable s'interroger sur ce modèle ainsi que sur les ventes de logements sociaux visant à régénérer les fonds propres de l'Office.

En réponse, **un intervenant** précise que les fonds propres de l'OPH 64 concourent à la construction de nouveaux logements sociaux à hauteur de 20 000 euros, contrairement à ce qui a été indiqué ci-dessus par l'intervenant qui a affirmé que la part des fonds propres de l'Office consacrés à la construction de nouveaux logements sociaux était de 20%. Il faut garder à l'esprit que cette part s'accroît effectivement depuis plusieurs années compte tenu d'un financement de plus en plus défaillant de la part de l'État.

Jean-Louis Dumont, souligne que les travaux de rénovation thermique impliquent une réduction des charges et une forte rentabilité. À cet égard, il faudra parfois privilégier la démolition de passoires thermiques dans les cinq à dix ans à venir. Il faut saluer le fait que ce soit un locataire qui rappelle que les fonds propres des Offices HLM proviennent des loyers. En revanche, il est très regrettable que la Caisse de garantie du logement locatif social soit ponctionnée alors qu'elle demeure financée intégralement par les recettes locatives.
Au sein du mouvement Hlm, il a été reproché à Jean-Louis Dumont d'avoir approuvé la mise en œuvre du Fonds national des aides à la pierre (FNAP). Pour autant, lors des débats parlementaires, il avait personnellement indiqué que l'État se devait de contribuer significativement au financement des aides à la pierre, ce d'autant plus que ces dispositifs permettent actuellement de réduire les coûts des loyers auprès des ménages bénéficiaires d'un prêt locatif aidé d'intégration. Au-delà de la solidarité intergénérationnelle, le Mouvement Hlm favorise également une solidarité horizontale entre les locataires du parc locatif social. Cette solidarité suppose toutefois la mise en place d'un cadre transparent : d'une part, le ministère du Budget devrait consentir à abandonner les démarches visant à assécher les fonds propres du Mouvement Hlm. D'autre part, il faudrait reconnaître que ces fonds concourent à financer toutes les opérations immobilières de construction, de rénovation et de destruction.

Peio Etcheverry-Aintchart, conseiller municipal de Saint-Jean-de-Luz, membre du mouvement Euskal Herria Bai, observe que les résidences secondaires et les logements saisonniers représentent plus de la moitié du parc de logement de Saint-Jean-de-Luz. Le marché de la résidence principale y est confronté à de fortes tensions. Face à ce constat, la municipalité a décidé en 2015 d'augmenter de 20 % la taxe d'habitation. Néanmoins, cette mesure reste sans effet, en particulier pour les propriétaires de résidences secondaires. Qui plus est, la municipalité compense la baisse de la Dotation générale de fonctionnement (DGF) versée par l'État en affectant le surplus des recettes de la taxe d'habitation au budget général de la commune.
Dès lors, dans les zones touristiques telles que Saint-Jean-de-Luz, il apparaît nécessaire d'instaurer des dispositifs susceptibles d'accroître la contribution des propriétaires de résidences secondaires. Une telle démarche libérerait idéalement l'offre de logement en faveur des résidences principales. À tout le moins, elle engendrerait de nouvelles recettes communales qu'il conviendrait de consacrer au développement du logement social et à la préemption foncière. Quel que soit le scénario futur, cette procédure favoriserait la protection de l'environnement et des terres agricoles.

Emmanuelle Cosse, précise que dans ce cas de figure, les opérations dites d'acquisition – amélioration de logements locatifs sociaux permettent de préserver le foncier. Par ailleurs, il est regrettable que la municipalité de Saint-Jean-de-Luz ne respecte pas les objectifs qui lui sont assignés par la loi SRU en matière de logement social. Enfin, le principe d'une taxation différenciée pour les propriétaires de résidences secondaires apparaît particulièrement séduisant. Il faudrait cependant généraliser un tel dispositif plutôt que de le circonscrire aux territoires touristiques. Cette question en soulève une autre : la disparition d'une partie de l'offre de résí-

dences principales au profit d'une offre locative touristique relayée par des plateformes numériques telles qu'Airbnb. Dans ce secteur, il faudra mettre en place une taxation des propriétaires, à l'instar de l'imposition mise en place à l'égard des logements vacants. Facultative pour les communes, cette nouvelle contribution incite aujourd'hui les propriétaires à louer ou vendre ces logements.

Peyuco Duhart, maire de Saint-Jean-de-Luz, précise que le parc de logement de sa collectivité comporte 18,5% de logements sociaux : ce niveau est tout à fait honorable.

Jean Pierre Labroille, membre de la Ligue des droits de l'homme (LDH), considère que le droit au logement relève des droits de l'Homme. De fait, une partie de la société bénéficie de l'accroissement des prix sur le marché du logement : pour en éviter les conséquences sociales néfastes, il semble indispensable de soutenir la Ministre du Logement en encourageant la création d'un mouvement social d'ampleur où se réuniraient les associations, les syndicats, les ONG et les acteurs du logement.

D'autre part, il faut déplorer l'avis défavorable du préfet quant à la participation de la LDH au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) aquitain, car celle-ci y était souhaitable. Elle le sera aussi à l'avenir au sein des Comités interprofessionnels du logement (CIL). L'influence d'Emmanuelle Cosse pourrait faciliter une telle démarche.

Emmanuelle Cosse, admet que le combat politique en faveur d'un logement abordable suppose l'existence d'un large mouvement social. Si un tel mouvement social existe en matière de lutte contre le mal-logement, les débats publics et politiques demeurent assez pauvres du fait de l'absence d'un mouvement social d'envergure auquel les locataires et les propriétaires contribueraient. Organisés à plusieurs reprises, les États généraux du logement contribuent malgré tout à impulser des réflexions. La pérennité de ces rencontres semble indispensable afin de susciter l'évaluation transparente des prix du marché locatif et des lois SRU et DALO, ainsi que des discriminations existant en termes d'accès au logement.

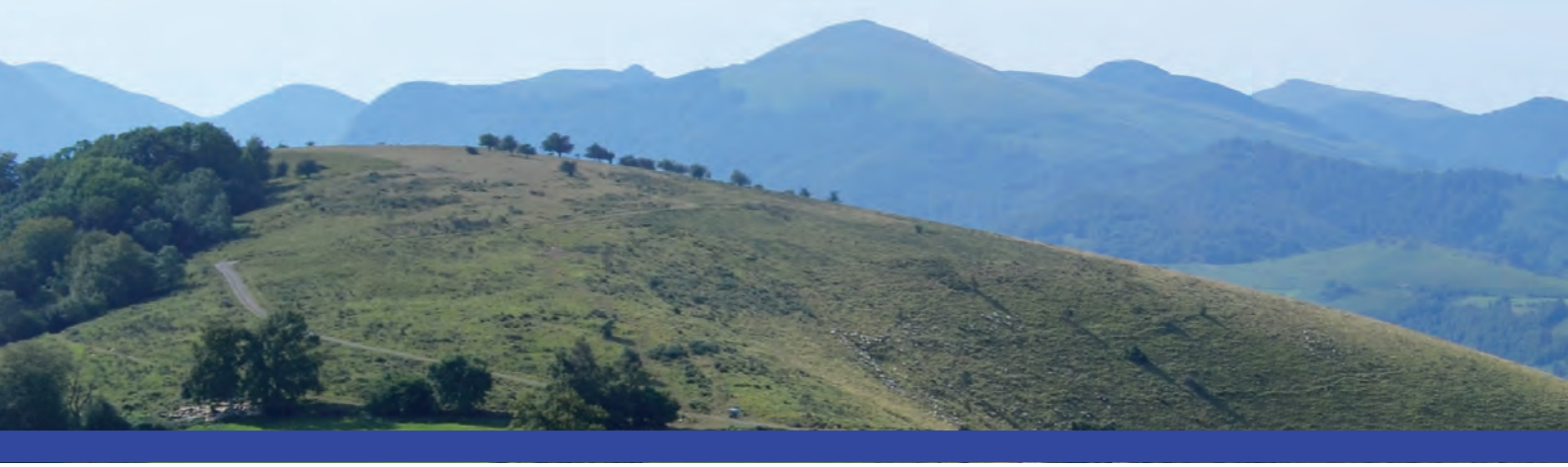

QUEL PROJET ?
QUELLES PROPOSITIONS ?

- **Isabelle Le Callenec**, députée d'Ille-et-Vilaine, vice-présidente des Républicains, déléguée générale adjointe au Projet
- **Jean Lassale,** député des Pyrénées-Atlantiques, Maire de Lourdios-Ichère
- **Philippe Folliot**, député du Tarn, vice-président de l'UDI
- **Stéphane Peu,** maire-adjoint de Saint-Denis, président de Plaine Commune Habitat, responsable du Logement, Parti communiste français
- **Razzy Hammadi,** député de Seine-Saint-Denis, rapporteur général du projet de loi Egalité et citoyenneté, porte-parole du Parti socialiste

*Animation : **Catherine Bocquet**, **Eric Tréguier,** journalistes*

Isabelle Le Callenec, députée d'Ille-et-Vilaine, vice-présidente des Républicains, déléguée générale adjointe au Projet

Isabelle Le Callenec rappelle qu'elle siège à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Elle s'intéresse particulièrement aux problématiques du logement depuis dix ans, Xavier Bertrand l'a nommée Secrétaire nationale au logement en 2008. Les propositions présidentielles des Républicains sont publiées depuis mars 2016. Elles émanent de plus de vingt conventions thématiques. En matière de logement, elles comportent un certain nombre de recommandations et des constats plus négatifs, dont certains ont été débattus ci-dessus. Les Républicains jugent notamment indispensable de fixer des objectifs quantifiés pour la politique du logement, ce qui est aussi le point de vue d'Emmanuelle Cosse. Le programme politique des Républicains fixe sept priorités en faveur du logement.

La première consiste à favoriser l'accès à la propriété. Il convient en effet de témoigner d'une réelle volonté politique afin de parvenir, comme en 2007, à la construction de 500 000 logements annuels.

La seconde priorité concerne la relance impérative de la construction de logement, l'incitation aux travaux de rénovation ainsi que la lutte contre la vacance des logements. Ainsi, de nombreux logements sont vacants en Ille-et-Vilaine en dépit de la qualité de vie locale et des opportunités professionnelles disponibles.

La troisième priorité vise à diminuer les coûts de production des filières de la construction et de la rénovation de logement. Malgré une conjoncture économique plus favorable, une part des normes liées à la construction demeure excessive et pourrait éventuellement justifier un moratoire. En revanche, le respect des normes au sein des bâtiments anciens reste l'ambition principale des travaux de rénovation à encourager. Enfin, il convient d'associer les professionnels du bâtiment aux réflexions et aux décisions relatives à la construction et à la rénovation de logements.

La quatrième priorité ambitionne d'établir des relations renouvelées entre les locataires et les propriétaires. À cet égard, Les Républicains restent opposés aux mesures mises en œuvre en faveur de l'encadrement des loyers, dont on constate l'échec partiel. Les Républicains privilégient plutôt l'instauration de baux locatifs homologués ainsi que des mesures de défiscalisation en faveur des propriétaires proposant des logements à des prix abordables. En effet, il est mensonger de mettre perpétuellement en exergue le fait que 70% des Français sont éligibles au logement social alors que le parc social est incapable d'accueillir autant d'habitants. Cette affirmation allonge les listes d'attente dont la résorption est impossible. Dans ces conditions, une coopération avec les acteurs privés apparaît incontournable.

Il s'agit de redonner aux faiseurs la capacité d'élaborer des politiques publiques adéquates et appropriées aux problématiques locales.

La cinquième priorité envisage une refonte de la politique du logement social. À cet égard, certains candidats des Républicains considèrent qu'un cadre similaire soit proposé aux acteurs publics et privés.

La sixième priorité porte sur la simplification et la pérennisation des règles fiscales liées au logement. Il s'agit d'un enjeu d'envergure, d'une part pour l'État, qui doit maîtriser plus efficacement les dépenses publiques, et d'autre part pour les professionnels et les collectivités, qui demandent à juste titre un cadre réglementaire stable et lisible. Un tel environnement serait fixé dès le début du mandat présidentiel, ce qui n'empêcherait pas d'y apporter quelques évolutions mineures par la suite.

La septième priorité concerne la gouvernance de la politique du logement. Celle-ci exige un cadre national, des normes et des priorités fixées dès le début du mandat présidentiel, ainsi qu'un pouvoir d'action d'envergure conféré aux collectivités. En effet, les conjonctures territoriales divergent fortement et appellent en conséquence des initiatives subsidiaires, à l'instar des démarches d'urbanisme de projet. Pour ce faire, l'État doit se fier à l'expertise des élus locaux. Ainsi, plutôt que d'imposer des objectifs quantitatifs aux collectivités, tels que ceux fixés par la loi SRU en matière de logement social, il s'agit a contrario de redonner aux faiseurs, et non à ceux qui portent seulement des discours généreux, la capacité d'élabo-

rer des politiques publiques adéquates et appropriées aux problématiques locales.
En conclusion, il faut garder à l'esprit que la question du logement est trop souvent galvaudée : 92% des Français estiment leurs conditions de logement satisfaisantes. Ce niveau de contentement atteint 82% chez les locataires du parc social.

→ **Catherine Bocquet s'étonne de la participation de Jean Lassale aux entretiens d'Inxauseta en remplacement de François Bayrou. En effet, Jean Lassale a annoncé récemment son départ du Modem.**

Jean Lassale précise qu'il s'affranchit du Modem afin de présenter sa candidature aux élections présidentielles. Son mouvement politique sera officiellement inauguré à Lyon entre le 6 et le 9 octobre 2016 : son programme politique est actuellement en cours d'élaboration.
L'appui de l'Office public de l'habitat de Bayonne a été décisif pour la construction, en quelques années, de 80 logements sociaux à proximité de sa commune. À Lourdios-Ichère, où 200 habitants résident, il a ainsi été possible de bâtir 30 logements sociaux, y compris très sociaux. Il est très regrettable que la problématique de l'aménagement du territoire soit abandonnée depuis plus de 30 ans, et que l'on assiste à l'aggravation de la fracture territoriale. Alors que l'exode rural se poursuit et qu'un vide sidéral affecte des pans entiers de la France, la concentration urbaine sévit en parallèle en vallée du Rhône, en Ile-de-France, sur la côte méditerranéenne et dans une moindre mesure sur le littoral atlantique.

→ **Catherine Bocquet remarque à ce sujet que deux lois ont été récemment adoptées : la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).**

Jean Lassale s'oppose fermement à ces lois qu'il est fier d'avoir désapprouvées à l'Assemblée nationale. Dramatiques pour des régions telles que les Pyrénées-Atlantiques, elles semblent absolument mortifères pour la démocratie : en attestent notamment la disparition annoncée des communes au profit d'intercommunalités gigantesques et la condamnation certaine des Conseils départementaux. Dès lors, dans ce contexte, le programme politique de son mouvement repose sur la solidarité nationale dont l'État doit redevenir le garant en assurant, entre autres, la résurrection des services publics en milieu rural. Emprisonné par la crise financière,

Jean Lassale, député des Pyrénées-Atlantiques, maire de Lourdios-Ichère

l'État se doit d'abroger les freins réglementaires et législatifs qui congestionnent complètement le pays et l'empêchent in fine de recouvrer des marges de manœuvre. En effet, avec l'appui de l'Union européenne et le soutien des parlementaires, la France a complexifié depuis 30 ans toutes les procédures de construction. Ainsi, en dépit des engagements pris par trois présidents de la République, le projet d'extension du stade Roland-Garros a été bloqué pendant 5 ans en raison de la présence de certaines espèces de la microfaune sur ce site. En France, tous les projets de construction font face à ce type d'obstacles.
Par ailleurs, la France construit seulement 230 000 à 240 000 logements chaque année, soit moitié moins que d'autres pays. De plus, le mal-logement demeure palpable : un tiers des Français éprouvent des difficultés à se loger, tandis que 450 000 personnes sont contraintes de retourner vivre chez leurs parents depuis 2013. Enfin, la France compte 582 bidonvilles.
En conclusion, les partis politiques s'avèrent désespérants. Dès lors, conscient que la moitié des Français ne vote pas, que la moitié des votants témoignent de leur désarroi par un vote blanc, nul ou désespéré, et qu'un quart des votants seulement s'exprime en faveur des grands partis traditionnels, Jean Lassale a décidé de fonder son propre mouvement et d'offrir une alternative lisible aux citoyens désabusés.

L'État se doit d'abroger les freins réglementaires et législatifs qui congestionnent complètement le pays et l'empêchent de recouvrer des marges de manœuvre.

Philippe Folliot, député du Tarn, vice-résident de l'UDI

Philippe Folliot précise que l'équilibre des dispositifs en faveur du logement semble désormais rompu à plusieurs titres. Initialement librement consentis par les acteurs publics et privés, les outils de financement en faveur du logement sont désormais généralisés et imposés par l'État. En effet, les industriels et les salariés ont impulsé originellement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC). Ce mouvement est né en 1943 à Roubaix et en 1946 à Mazamet. Toutefois, ce dispositif, appelé également 1% Logement, a été généralisé et partiellement fiscalisé à partir de 1953, ce qui limite par conséquent le pouvoir d'initiative des partenaires sociaux.

Par ailleurs, les aides à la personne, particulièrement dispendieuses, supplantent désormais les aides à la pierre en dépit des contraintes financières auxquelles l'État est confronté. Un rééquilibrage au profit des aides à la pierre apparaît donc indispensable. De plus, les acteurs publics et privés demeurent dans l'impossibilité de fonctionner correctement et de se projeter dans l'avenir compte tenu de la complexification déraisonnable des normes et d'un cadre législatif sans cesse en évolution, qui plus est lors des changements de majorité présidentielle où chaque début de mandat est consacré au démantèlement des dispositifs instaurés par les adversaires politiques sortants. Il faut désormais privilégier une approche pragmatique et conserver durablement un certain nombre d'outils réglementaires.

Les relations entre les propriétaires et les locataires restent déséquilibrées. Dès lors, le cadre fixant ces rapports suppose d'être libéré afin d'inciter notamment les propriétaires à louer les logements vacants. Il existe en effet aujourd'hui de nombreux cas de figure où les propriétaires se confrontent à des locataires indélicats ou à des difficultés de reprise d'une habitation en cours de location.

Enfin, si l'intervention de l'État semble incontournable pour guider les politiques publiques au service de l'aménagement du territoire, il semble indispensable de légiférer en faveur du droit à l'expérimentation territoriale. En effet, il existe des différences d'envergure entre les métropoles, les métropoles d'équilibre, les villes de taille plus modeste et les communes appartenant aux zones de revitalisation rurale. Par conséquent, des politiques publiques innovantes et différenciées méritent d'être établies afin de satisfaire davantage les attentes locales.

L'État doit devenir à nouveau le garant des politiques de solidarité, même si la territorialisation de l'action publique demeure indispensable.

Stéphane Peu, maire-adjoint de Saint-Denis, Président de Plaine Commune Habitat, responsable du Logement, Parti communiste français

Stéphane Peu se réjouit de plusieurs propositions émises précédemment, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et la fonction de l'État. En effet, il apparaît que l'État doit devenir à nouveau le garant des politiques de solidarité, même si la territorialisation de l'action publique demeure indispensable. De plus, les disparités excessives des politiques publiques locales induisent une renaissance de l'État.

Par ailleurs, il est surprenant que les intervenants aient omis les rapports annuels relatifs au mal-logement édités par la Fondation Abbé Pierre, dans la mesure où ceux-ci relatent une aggravation du mal-logement en France. La crise du logement française est liée à la rareté et à la cherté du logement. Hors fiscalité, la part du budget des ménages français consacrée au logement pèse plus de 25% aujourd'hui, alors que cette part s'établissait à hauteur de 18% en 2006. Les dépenses liées au logement deviennent l'un des principaux facteurs de dégradation du pouvoir d'achat des ménages, ceci d'autant plus chez les foyers modestes.

→ **Catherine Bocquet remarque une corrélation entre cet accroissement et la hausse des charges supportée par les ménages, y compris les charges fiscales.**

Stéphane Peu précise que ces évolutions concernent plutôt l'élévation des dépenses liées aux loyers, aux emprunts ou aux consommations de fluides. Quoi qu'il en soit, les dispositifs d'aide à la personne tels que l'Aide personnalisée au logement (APL), demeurent particulièrement perfectibles dans la mesure où les charges locatives restent exclues de leurs critères de calcul.

La crise du logement se fonde tout d'abord sur un excès de confiance de la part des pouvoirs publics à l'égard de prévisions statistiques erronées : celles-ci ont sous-évalué l'allongement de la durée de vie des ménages, ainsi que les transformations familiales contemporaines : divorces, recomposition des foyers, etc. En outre, l'aggravation de la conjoncture générale est due à des orientations politiques contestables.

La loi Barre marque un désengagement de l'État de la construction de logement social : il a été admis durant les années 1970 que le recours à l'économie de marché devait être privilégié. Les récentes élections municipales confirment d'ailleurs la défaite de nombreux maires bâtisseurs. L'acte de bâtir semble indubitablement devenir un obstacle à la réélection. Par ailleurs, les lois de décentralisation de 1982 semblent catastrophiques pour le secteur du logement. Positives à certains égards, elles ont contribué à déréguler les activités liées à l'habitat.

Enfin, la financiarisation de l'économie, soutenue par l'Union européenne, ainsi que la priorité donnée aux intérêts politiques de court terme demeurent absolument antinomiques aux enjeux durables liés aux problématiques du logement et de la construction. Il faut rappeler que la ligne 1 du métro parisien a été conçue grâce à un prêt contracté sur 80 ans par la RATP auprès des banques publiques. Actuellement la durée des emprunts souscrits par la Société du Grand Paris reste obligatoirement inférieure à 20 ans. On assiste actuellement à une tendance semblable dans le secteur du logement, où il est désormais exclu d'emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 60 ans alors que cela était possible par le passé.

Compte tenu de ce contexte, le PCF porte quatre orientations. En premier lieu, il s'agit tout d'abord d'ériger un grand service public en faveur du logement et de soustraire de facto la politique publique du logement au libre jeu du marché. Les acteurs privés contribueraient à ce nouveau cadre national.

En second lieu, il est primordial de rétablir la mission originelle du dispositif dit « 1 % Logement » dont les financements associés restent ponctionnés, entre autres, pour nourrir les politiques de rénovation urbaine. Il faudrait recentrer le dispositif en faveur du logement des salariés. Compte tenu des difficultés d'accès au logement en Ile-de-France, de nombreux chefs d'entreprises situées notamment sur le territoire de Plaine Commune peinent actuellement à recruter des ingénieurs au terme de leurs études supérieures en province. La Chambre de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France pointe d'ailleurs que la crise du logement amputerait la compétitivité de l'économie francilienne à hauteur de 5 %.

En troisième lieu, il est incontournable d'autoriser la souscription de prêts à long terme auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Contractés sur une durée supérieure à 30 ans, ces emprunts endigueraient la hausse continue des loyers – y compris dans le parc social neuf, où ils atteignent actuellement 7,4 euros par m^2. De telles dépenses locatives représentent 45% à 50% des revenus d'une personne célibataire percevant le SMIC, mais non une APL.

Il semble dès lors particulièrement urgent que le logement locatif social regagne ses lettres de noblesse. Par ailleurs, l'allongement des échéances de remboursement grève relativement peu les finances publiques tandis que le poids des aides à la personne, à l'instar de l'APL, est particulièrement lourd : il représente 17 milliards d'euros de dépenses publiques chaque année.

En dernier lieu, il faut favoriser non seulement les aides à l'investissement en faveur d'un parc locatif abordable, mais aussi de limiter aux primo-accédants les soutiens publics liés à l'accession à la propriété. Il faudrait privilégier de telles mesures plutôt que d'encourager les investissements défiscalisés en faveur de la construction. En effet, en soutenant des multipropriétaires, notamment par l'intermédiaire de la loi Pinel, l'État concourt à amplifier les inégalités de revenus sur le patrimoine, ce d'autant plus que les modalités d'encadrement des loyers fixées par la loi Pinel sont insuffisantes.

En conclusion, l'État doit redevenir le garant du droit au logement. Pour mémoire, les difficultés d'accès au logement expliquent fortement les résultats des dernières élections municipales à Barcelone, à Madrid et à Londres. Ces résultats électoraux forment un avertissement pour les partis politiques, dont les citoyens attendent un plus grand intérêt pour les politiques du logement.

Razzy Hammadi, député de Seine-Saint-Denis, rapporteur général du projet de loi Egalité et citoyenneté, Porte-parole du Parti socialiste

La complexité de la problématique du logement suppose des solutions multiples et non des réponses simplistes telles que la renationalisation de la politique du logement.

Razzy Hammadi a toujours été passionné par les questions du logement. Si ses convictions en la matière pouvaient apparaître binaires il y a quelques années, elles sont désormais plus nuancées grâce, entre autres, à sa rencontre avec Jean-Luc Berho au sujet de la garantie des risques locatifs. Ce dispositif fait d'ailleurs partie des échecs du gouvernement actuel.

Créateur de la première agence de presse spécialisée sur le logement social et l'habitat, dénommée AULH, Razzy Hammadi a également rédigé le cahier des charges de la cité universitaire du Havre, dont les conditions de logement satisfont 94 % des résidents. Cette résidence universitaire a été bâtie à partir de conteneurs recyclés et ses performances atteignent les niveaux réglementaires requis pour la construction de logements sociaux. Il prépare actuellement un livre intitulé « La gauche est morte, vive la gauche » dans lequel il émet plusieurs propositions relatives au logement, dont certaines émanent de réflexions menées au sein du Parti socialiste.

La complexité de la problématique du logement suppose des solutions multiples et non des réponses simplistes telles que la renationalisation de la politique du logement. Il faut aussi remettre en cause des mesures hâtives mises en œuvre par les pouvoirs publics : en Guadeloupe par exemple, les normes d'isolation thermique requises sont équivalentes à celles du Nord-Pas-de-Calais. Compte tenu de l'aggravation du poids de l'abstention, du populisme et de l'extrême-droite, il faut savoir admettre les réussites et les échecs de la politique du logement en France, ainsi que les ambivalences de la société française. Attendue de tous, la construction de logements fait pourtant face au syndrome « Not in my backyard » (NIMBY). Décrié, le clientélisme frappe pourtant de plus en plus la société, y compris chez les individus éligibles au logement social. Ainsi, alors que le modèle social français est largement remis en question, il faut d'appréhender le logement social comme une solution temporaire. Cette analyse se heurte à des conservatismes qui empêchent le renouvellement de l'offre locative sociale, comme en atteste la baisse de la part des jeunes résidant dans le parc social. Il y a une décennie encore, la catégorie des moins de 30 ans représentait 12% des locataires du parc social. Cette part s'élève seulement à 7% aujourd'hui. Face à cette situation, la colocation dans le parc social francilien reste une solution particulièrement marginale : en dépit de la loi ALUR, seuls 27 logements sociaux sont dédiés à la colocation en Ile-de-France. D'autre part, il faut garder à l'esprit que le volume de construction de logements tend à se rapprocher des objectifs nationaux et que la part des dépenses des ménages consacrée au logement a plutôt tendance à diminuer, contrairement à ce qui a pu être indiqué ci-dessus. Quoi qu'il en soit, à l'aube des élections présidentielles, il est indispensable de soulever plusieurs réflexions qui sont volontairement clivantes.

En premier lieu, à l'instar de l'ensemble des bâtiments, il faut fixer une durée de vie aux logements sociaux et chiffrer in fine leur durée d'amortissement dès la construction. En second lieu, il faut mobiliser tous les financements disponibles en faveur du logement. À cet égard, l'Europe et la Société nationale immobilière concourent amplement au financement de la plus grande opération immobilière de logements sociaux en France. Actuellement, la Banque européenne d'investissement dispose d'ailleurs d'une enveloppe budgétaire de 500 millions d'euros dédiée au financement de 17 000 logements dans le cadre du plan Juncker.

Ces réalités doivent être opposées aux arguments démagogiques des anti-Européens. Par ailleurs, il est très fâcheux que les opérateurs privés regrettent l'impossibilité d'accéder à des financements obligataires ou participatifs alors que le dispositif des « mini-bonds », outil créé en Italie, a été importé en France : ils suppriment l'intermédiation financière et apportent un soutien précieux aux bilans aux PME/PMI et aux opérateurs privés.

D'autres voies restent à explorer. La nécessaire mutualisation des coûts suppose la création de groupements associant les acteurs publics et privés, lesquels seraient susceptibles de définir des objectifs de service public dans le cadre d'une opération immobilière ou de rénovation urbaine : offre culturelle, équipements sportifs, vie associative, distribution de produits en circuit court, etc. Le cadre réglementaire autorise l'imagination de telles procédures.
Enfin, les lois SRU, MAPTAM et NOTRe contiennent des avancées non négligeables en faveur de la politique du logement. Toutefois, d'autres progrès pourraient être obtenus grâce à une régionalisation plus marquée des politiques du logement et grâce à l'avènement d'une approche territorialisée encadrant le versement de financements différenciés aux bailleurs sociaux.

→ Catherine Bocquet **précise que la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi Molle ou loi Boutin, a été peu appliqué.**

En effet, elle prévoyait dans certains cas une déchéance du droit au maintien dans les lieux intervenant après un délai de 18 mois. La loi Égalité et citoyenneté réduit ce délai à six mois. Puisque la loi Boutin n'a jamais vraiment été appliquée sur ce point, il convient de s'interroger sur la portée de la loi Égalité et citoyenneté.

Razzy Hammadi explique qu'il existe une obligation de mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017. Celle-ci implique un diagnostic de situation qu'il sera possible de contester. D'autre part, il convient de regrouper les Offices publics de l'habitat (OPH) à l'échelle de la communauté urbaine ou du département. Économe, cette mesure faciliterait également la mise en œuvre d'une politique territoriale différenciée.

Isabelle Le Callenec précise que les Républicains conserveraient une partie de la loi SRU. Par ailleurs, d'autres mesures liées au logement social demeurent envisageables :

- la possibilité de conventionner des logements privés en logement social ;
- la participation des citoyens aux commissions d'attribution de logements sociaux au sein desquelles les maires doivent recouvrer une place prépondérante ;
- la pénalisation des communes dont le parc social dépasse 35 % des logements de la collectivité afin de lutter contre le phénomène de ghettoïsation.
- Par ailleurs, il faudra favoriser la rénovation énergétique des maisons individuelles situées en centre-bourg et maintenir le maire en tant qu'autorité compétente pour la délivrance des permis de construire, même si une réflexion sur la construction de logements doit être menée à l'échelle de l'agglomération.

Razzy Hammadi observe que le projet de loi Égalité et citoyenneté semble révolutionnaire dans la mesure où il est prévu pour la première fois de loger obligatoirement 2 % des ménages appartenant au quartile de revenus le plus bas hors des quartiers prioritaires. Cette mesure semble particulièrement propice à la mixité sociale.

Jean Lassale rappelle que toutes les communes restent confrontées aux mêmes difficultés pour obtenir des permis de construire. Cette situation résulte pourtant de réglementations acceptées localement, entre autres par la FNSEA et par les Conseils départementaux. La crise actuelle du logement implique que l'État reprenne plus largement ses responsabilités régaliennes, car ses rôles d'arbitre et de censeur sont aujourd'hui insuffisants.

→ Catherine Bocquet **estime que certains maires n'apprécieraient pas de voir leurs pouvoirs rétrocédés à l'État.**

Jean Lassale précise avoir cosigné pendant une vingtaine d'années des permis de construire avec le préfet. Jusqu'à la fin des années 1990, cette situation semblait tout à fait convenable, puisqu'il existait alors un véritable service public instructeur des permis de construire.

→ Eric Tréguier **constate un raisonnement paradoxal qui semble commun à l'ensemble des partis politiques : tous réclament simultanément un retour de l'État stratège et la libération des initiatives locales.**

Philippe Folliot considère que le bon sens doit primer dans l'ensemble des politiques.

Isabelle Le Callenec reconnaît que la problématique du logement apparaît si complexe qu'elle demeure régulièrement confiée par les élus locaux à leurs services administratifs. À cet égard, les Républicains proposent une série de mesures destinées, entre autres, à simplifier le cadre réglementaire et à réduire les prix de construction :

- réduire la durée d'instruction des permis de construire à 5 mois ;
- prolonger de 3 ans la durée de validité des permis de construire ;
- lutter contre les recours abusifs ;
- fusionner les documents d'urbanisme en un document unique ;
- fusionner les procédures d'enquête publique et fixer un délai de trois mois pour les accomplir ;
- réduire de cinq à deux ans le délai de modification des zonages ;
- donner la capacité aux collectivités de réviser les PLU sans enquête publique ;
- atteindre 10 à 15 % de « logements totalement accessibles et totalement habitables par tous » ;
- stabiliser la réglementation sur cinq ans ;
- supprimer toutes les transpositions excessives du cadre réglementaire européen ;
- établir un partenariat avec les professionnels du logement qui s'engageraient à réduire les coûts de construction de 10 à 15% sur la durée du mandat, y compris dans le parc locatif social.

→ Eric Tréguier **constate que certains candidats Les Républicains souhaitent également réformer et réduire les aides sociales au logement.**

Stéphane Peu admet qu'il existe des consensus techniques entre les différentes formations politiques, entre autres sur les normes liées au stationnement ou au handicap. Néanmoins, les désaccords politiques demeurent profonds vis-à-vis des leviers à actionner pour faire face à la crise du logement. Par ailleurs, avec l'appui des médias, les élites du pays remettent constamment en question le modèle social français, auquel ils ne croiraient plus. Néanmoins, ce sentiment apparaît injustifié pour la société française et pour les étrangers qui désirent résider en France. À cet égard, il est intolérable de culpabiliser les locataires sociaux en invoquant la nécessité d'appréhender le logement social comme une solution temporaire. Bien au contraire, le modèle social français doit être adapté et renforcé afin que la devise républicaine garde une réelle signification.

→ Catherine Bocquet **demande des précisions sur le nouveau Programme national de rénovation urbaine.**

Stéphane Peu déplore le fait que l'enveloppe budgétaire associée à ce nouveau programme soit fortement réduite : en effet, alors que 15 milliards d'euros étaient adossés au premier programme initié par Jean-Louis Borloo, le Nouveau programme national de rénovation urbaine est doté d'un montant trois fois moindre. De plus, les fonds publics restent marginaux dans le financement du dispositif, puisque 95% des concours financiers proviennent des recettes du 1% Logement. Enfin, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine reste incapable de financer simultanément l'achèvement des projets liés au premier programme et le démarrage des projets liés au second programme.

Les désaccords politiques demeurent profonds vis-à-vis des leviers à actionner pour faire face à la crise du logement.

QUESTIONS & REACTIONS

Manuel Domergue, directeur des études à la Fondation Abbé Pierre, souhaite connaître le nombre de ménages assujetti au surloyer de solidarité (SLS) vivant dans le parc locatif social de Plaine Commune Habitat.
En réponse, **Stéphane Peu** précise que ce dispositif concernait initialement 500 personnes alors que le parc locatif social de Plaine Commune Habitat comporte 18 000 locataires. Désormais, plus aucun locataire n'est soumis au SLS.

Vincent Borrel, membre de l'Association Les jeunes handicapés, constate des difficultés de gouvernance et de représentation au sein des instances liées à Action Logement. Par ailleurs, quelle est l'appréciation des intervenants vis-à-vis de la Garantie universelle des revenus locatifs et du dispositif VISALE ?

Isabelle Le Callenec est très soucieuse de la situation de la garantie locative, dans la mesure où les différents dispositifs instaurés dysfonctionnent, mais manque d'expertise pour analyser les raisons de ces échecs. Toutefois, Les Républicains proposent d'instaurer des baux homologués d'une durée de neuf ans qui permettraient grâce à la défiscalisation associée de proposer des prix locatifs abordables, mais aussi de rassurer les bailleurs privés, en particulier ceux qui disposent de logements vacants.

Stéphane Peu apprécie le principe de la Garantie universelle des loyers (GUL). Néanmoins, le secteur des assurances a vraisemblablement beaucoup contribué à l'abandon de ce dispositif prévu initialement par la loi ALUR, puisqu'il concurrençait les prestations de ce secteur.
Par ailleurs, un système solidaire a été conçu en Seine-Saint-Denis et séduit aujourd'hui de nombreux propriétaires malgré la l'abaissement du niveau des loyers qu'il implique. Ce dispositif local consiste à proposer aux propriétaires de mettre à disposition leur logement pour une durée de dix ans. Pendant cette durée, des recettes locatives sont garanties aux bailleurs grâce à l'appui d'une agence immobilière à vocation sociale, que le logement soit occupé ou soit ponctuellement vacant.
Enfin, le dispositif Action Logement est apparu peu connu et mal appréhendé par les entreprises et les salariés. Dès lors, il a été ponctionné dans l'indifférence générale par les gouvernements successifs afin de financer d'autres politiques publiques.
La réforme du dispositif apparaît appréciable, non seulement car elle met un terme à la concurrence entre les collecteurs, mais aussi parce qu'elle territorialise le dialogue social entre les élus, les partenaires sociaux et les représentants du Mouvement Hlm.

COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS DEMAIN ? AVEC QUELS STATUTS ET QUELLES PROTECTIONS ?

- **Jean-Marie Le Guen,** secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement
- **Angel Toña,** ministre du Travail et des Affaires sociales d'Euskadi
- **Alexandre Leroy,** président de la FAGE
- **Caroline Phillips,** présidente du Conseil du développement du Pays basque
- **Alexandre Jardin,** écrivain, président de Bleu Blanc Zèbre

*Animation : **Eric Tréguier, Cyrille Poy**, journalistes*

Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement

Le modèle social français, dont le travail et la protection sociale constituent les deux piliers, mérite d'être réformé et revalorisé au nom des valeurs de la République.

Jean-Marie Le Guen constate que le misérabilisme et la négativité priment bien trop souvent dans les débats publics. Selon cette vision, les territoires ruraux seraient condamnés. Pourtant, de nombreuses dynamiques territoriales démentent cette conception : ainsi, l'économie du Pays basque et du bassin de vie de Bunus se relocalise, notamment grâce au développement d'une agriculture de qualité. Un renouveau démographique, culturel et démocratique accompagne cette évolution positive. Il faudra savoir mettre en valeur ce genre de réussites à l'occasion des débats de la campagne présidentielle.

Néanmoins, il est certain que la France, tout comme l'Europe et le reste du monde, vit une période de rupture. Les Trente Glorieuses sont révolues. Le progrès et la coopération interétatique semblent remis en cause, compte tenu notamment du développement d'un chômage de masse, de l'affaiblissement de l'Union européenne et de la menace terroriste, ainsi que des mouvements migratoires et de la montée de l'autoritarisme. Et dans ce contexte, les bénéfices socioéconomiques des révolutions technologiques et numériques s'avèrent de plus incertains.

Les élections présidentielles et législatives seront nécessairement marquées par ces grandes évolutions de civilisation, ceci d'autant plus que de nombreux Français s'interrogent sur la valeur réelle des concepts de vivre-ensemble, de Nation, de République et d'Europe.

Certains citoyens et élus semblent prêts à abandonner une partie de l'héritage républicain, comme en atteste la contestation des valeurs et des principes d'Égalité, de Liberté, de Fraternité, mais aussi de laïcité et d'unité de la République française.

Le modèle social français, dont le travail et la protection sociale constituent les deux piliers, mérite d'être réformé et revalorisé au nom des valeurs de la République. Les résultats des mesures mises en œuvre par la majorité présidentielle actuelle vont dans le bon sens, même s'ils peuvent sembler insuffisants et trop tardifs.

Angel Toña, ministre du Travail et des Affaires sociales d'Euskadi

Angel Toña observe que les réponses politiques actuelles face aux problématiques du travail, du chômage et de l'emploi demeurent insatisfaisantes. Elles restent inadaptées à la société moderne, c'est-à-dire à une société post-emploi, qu'il faut distinguer d'une société post-travail. Ces deux concepts doivent être bien distingués du point de vue sociologique.

Compte tenu du progrès scientifique et technique, une réduction du volume de travail est à prévoir à l'avenir, puisque la productivité continuera à être renforcée. L'intelligence artificielle, qui requiert peu d'emploi, remplacera encore plus le travail humain. Cette évolution a créé depuis 15 ans de nouvelles professions qui représentent aujourd'hui 30% du marché de l'emploi, mais les tendances futures ne sont pas prévisibles. La seule certitude pour l'avenir concerne la dépréciation de la valeur du travail. Cette dévalorisation se traduit également dans la pensée dominante depuis les années 1980 : celui qui reste exclu du monde de l'emploi semble aussi en situation de marginalisation sociale. Cette relation de cause à effet apparaît pourtant contestable.

Dans ce contexte, on observe une transformation complète de la société. Pour Zygmunt Bauman, « dans les dernières décennies, ceux qui ne sont pas intégrés dans les relations professionnelles d'emploi, autrefois considérés comme contingents de réserve, sont devenus maintenant des déchets humains, non utiles ou inutiles, aussi bien pour produire que pour consommer ». Face à cette évolution, il faut se questionner sur la pertinence des projections envisageant la réapparition du plein emploi. De plus, la qualité de

L'instauration du revenu minimum universel semble inévitable. Toute autre alternative apparaît irréelle et insuffisante dans une société dans laquelle l'intégration professionnelle concerne seulement un cinquième de la population.

l'emploi demeure un enjeu tout aussi important. En effet, une société comportant peu d'emplois bien rémunérés s'avère tout aussi insatisfaisante du point de vue de la cohésion sociale, qu'une société sans chômage dans laquelle la précarité de l'emploi prévaut. Dans une société idéale, le retour au plein emploi s'accompagne d'une nette amélioration de la qualité de l'emploi.

Dans un scénario plus réaliste, l'instauration d'un revenu minimum universel est à augurer selon deux scénarios envisageables.

Dans le premier cas, la mise en place d'un tel revenu s'imposera par conviction idéologique compte tenu de la volonté de valoriser les activités créatrices de liens sociaux, mais qui restent exclues du calcul de la production de richesses par le biais du PIB. En effet, il apparaît urgent de surpasser la conception obsolète du PIB, focalisée sur l'investissement purement économique. Alors qu'elle est aujourd'hui un concept rhétorique, l'innovation sociale doit devenir opérationnelle. Pour la bonne marche de la société, y compris dans sa dimension productive, il est dès lors tout à fait nécessaire de valoriser entre autres, les activités bénévoles, les services sociaux et les soins à la personne, même si la pensée dominante privilégie les individualités au détriment de la collectivité, de la solidarité, de la cohésion et du partage.

Dans le second cas, le revenu minimum universel sera instauré par pur pragmatisme. Pour la première fois dans l'histoire, le marasme économique se matérialise par une crise de la demande plutôt que de l'offre. Or, la société productiviste suppose l'existence de nombreux consommateurs. À défaut, elle plonge dans la barbarie : l'instauration du revenu minimum universel semble inévitable. Toute autre alternative apparaît irréelle et insuffisante dans une société dans laquelle l'intégration professionnelle concerne seulement un cinquième de la population. Tout autre scénario semble improbable dans la société de demain, où les productions primaires et industrielles solliciteront chacune respectivement 10% de la population : il apparaît inenvisageable d'occuper 80% de la masse professionnelle restante dans le secteur des services.

Quel que soit le cas de figure, deux forces s'entrechoquent : l'économie productiviste et les limites planétaires. L'une nécessite de consommer toujours plus, l'autre exige des politiques d'austérité en accord avec les ressources disponibles.

→ Eric Tréguier **s'interroge sur les politiques publiques mises en œuvre depuis deux ans par le gouvernement d'Euskadi.**

Angel Toña le regrette, mais les élus ne se projettent que sur la durée d'un mandat. Par conséquent, les sociétés institueront probablement le revenu minimum universel dans plusieurs décennies. Ceci étant, dans quatre ans, le taux de chômage du Pays basque espagnol devrait reculer sous les 10%, contre 12% actuellement, et le marché du travail comptera davantage d'emplois de qualité. Cet objectif est atteignable.

→ Cyrille Poy **observe que les solutions de court terme apparaissent inopportunes, alors que le temps de compréhension des enjeux et de développement de concepts tels que le revenu minimum universel est plus long.**

Alexandre Leroy affirme que la génération actuelle des 20 à 30 ans constitue une génération inédite. En effet, il s'agit de la première génération confrontée à un taux de chômage moyen de 25% – et même de 50% pour les jeunes sans diplôme. Il s'agit également de la première génération qui appréhende le retour au plein emploi comme un mythe. Par ailleurs, les jeunes sont dorénavant conscients de la surestimation du rôle joué par les diplômes et de la reproduction des inégalités sociales par le système éducatif.

Dans ce contexte, le rapport de la jeunesse au travail est paradoxal. Les jeunes souhaitent s'accomplir au-delà de leur métier, mais ambitionnent néanmoins de s'engager dans des activités professionnelles pourvues de sens – dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, notamment. D'après un récent sondage, 55% des jeunes envisagent même de vivre une expérience entrepreneuriale. Face à ces désirs, la réponse politique apportée aux jeunes reste malheureusement insatisfaisante : en attestent notamment les débats sur la loi Travail, lors desquels l'essentiel des discussions a concerné le code du travail. Des sujets essentiels ont été effleurés, voire oubliés – à commencer par la notion de travail elle-même, mais aussi de qualité de vie au travail et de formation, ainsi que le rapport de la jeunesse au travail. Compte tenu des avancées techniques, on observe une grande transformation de la société. Ces transformations

Alexandre Leroy, président de la FAGE

technologiques supposent de se former constamment, donc de pouvoir être soutenu par des politiques publiques, y compris en termes de protection sociale. La FAGE milite ainsi en faveur d'une Garantie jeune qui permettrait aux jeunes non diplômés au chômage de se former et d'accéder *in fine* au droit universel à la formation tout au long de la vie. Si la loi Travail apporte un début de réponse à ce sujet à travers la création du compte personnel d'activité (CPA), l'évolution de l'action publique reste trop lente.

Les jeunes sont conscients de la surestimation des diplômes et de la reproduction des inégalités sociales par le système éducatif.

Il est indispensable de réformer le système de formation initiale et professionnelle, tout comme les dispositifs de protection sociale. En effet, il est très difficile de bénéficier du RSA à l'âge de 18 ans, et il est presque impossible de percevoir des allocations chômage. L'absence de garantie en faveur de l'accès à la qualification est aussi à déplorer. À cet égard, la jeunesse reste dubitative vis-à-vis des réponses politiques formulées : dans le cadre des primaires ouvertes en vue des élections présidentielles de 2017, une partie de la Droite propose de rétablir le service militaire pour les jeunes décrocheurs. La Gauche demeure globalement muette sur les problématiques relatives à la jeunesse.

→ Cyrille Poy **remarque que la jeunesse est un objet non identifié par les responsables politiques.**

Alexandre Leroy constate que la jeunesse reste une priorité politique secondaire. Les jeunes apparaissent inaudibles et peu représentés en particulier au Parlement, notamment en raison de l'enchaînement des mandats par les élus. La Droite et la Gauche maintiennent ce système et manquent ainsi singulièrement de délicatesse à l'égard des jeunes, tout en les enjoignant régulièrement à se responsabiliser.

Cette situation semble d'autant plus injuste que la jeunesse actuelle s'engage davantage que les précédentes générations en faveur de la mutation des modes de consommation. Elle privilégie effectivement de plus en plus les circuits courts et les produits locaux et biologiques et s'investit très souvent dans la vie associative.

→ Eric Tréguier **précise que Caroline Phillips dirige Phillips Internet Communication, une TPE qu'elle a créée au Pays basque espagnol et qui exerce ses activités dans la France entière.**

Caroline Phillips constate que son multiculturalisme a joué en sa faveur. Elevée à San-Francisco, elle a hérité de la perception américaine vis-à-vis de l'économie et de la liberté. Ceci explique certainement qu'elle conçoit son entreprise comme une société libérée et qu'elle consulte quotidiennement ses collaborateurs, y compris durant les recrutements. Cette organisation semble tout à fait différente du fonctionnement pyramidal de bon nombre d'entreprises françaises, qui est généralement accepté par les salariés.

Depuis vingt ans, la situation est figée en France : les TPE y représentent 85% des entreprises, mais leur développement reste obéré par l'impossibilité d'accéder aux marchés publics. Pour autant, les Conseils de développement sont utiles, et leur gouvernance s'apparente à de petits parlements de la société civile : ils réunissent en effet partout en France des acteurs socioprofessionnels, des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que des élus à qui sont remises des propositions.

Actuellement, **une démarche de dialogue social territorial est expérimentée au Pays basque**. Trois axes d'intervention résultent de ce travail partenarial : la santé et la qualité de vie au travail, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales, la gestion des ressources humaines dans les TPE.

Caroline Phillips, présidente du Conseil du développement du Pays basque

Comme tant d'autres entreprises, Phillips Internet Communication est confrontée à la concurrence de collectifs d'auto-entrepreneurs indépendants. Ces collectifs sont mis en place pour la durée d'un projet donné, à la différence des entreprises. Ces nouvelles formes d'entreprises et d'organisations représentent une aubaine pour les finances de l'État, de la sécurité sociale et pour les statistiques du chômage. Gage de liberté pour les auto-entrepreneurs, elles impliquent un réel danger pour les petites entreprises dans la mesure où leurs prestations sont moins coûteuses compte-tenu du poids sensiblement réduit des cotisations sociales et des impôts dont elles s'acquittent (environ 20% seulement). En conséquence, les auto-entrepreneurs peuvent tirer les prix vers le bas.

→ Cyrille Poy **note que la vision à moyen ou long terme ne prime pas dans les débats politiques, comme l'a une fois de plus montré le débat sur la Travail.**

Certaines questions, déjà présentes il y a une quinzaine d'années sur la scène politique restent peu présentes dans les programmes et les idées politiques actuelles. Il en va ainsi de la place des jeunes sur le marché du travail, de l'évolution de la protection sociale en France ou encore de la flexi-sécurité. Ces sujets nécessitent une réflexion à long terme. Dès lors, il est permis de s'interroger sur la vision que peuvent avoir les élus – et en particulier les parlementaires –, qui pour beaucoup d'entre eux, n'ont jamais connu le monde du travail.

Jean Marie Le Guen considère que ce constat est assez injuste. À titre d'exemple, la loi Travail prévoit plusieurs dispositifs qui se trouvent au centre des problématiques citées ci-dessus :

- la création du Compte personnel d'activité permet à chacun d'y inscrire et d'y agréger l'ensemble des droits acquis au cours de sa carrière : droits individuels à la formation, droits sociaux, etc. Ce dispositif est valable pour tous et ne dépend ni du statut ni des activités exercées. Cette évolution est fondamentale : il s'agit d'une nouvelle forme de protection sociale des personnes ;
- l'article 60 de la loi Travail encadre les droits des travailleurs indépendants en relation avec les plateformes numériques collaboratives. Des droits à la formation professionnelle leur sont désormais ouverts, et ils disposent également de droits à la santé et à la médecine du Travail, qui sont financés par les plateformes numériques telles qu'Uber ou Deliveroo. Ainsi, le gouvernement a ouvert plusieurs chantiers. Au sein du Parlement, Laurent Grandguillaume, député de Côte-d'Or, travaille sur l'examen et les pistes d'harmonisation des statuts des chauffeurs de taxis et de VTC.

Enfin, dans le même temps, il faut garder à l'esprit que le fisc s'est engagé aux niveaux français et européen à faire en sorte que ces grandes plateformes numériques payent leurs cotisations sociales et leurs impôts. Ainsi, la volonté du gouvernement est bel et bien de rétablir une concurrence plus saine.

→ Cyrille Poy **s'interroge malgré tout sur la capacité des États à remporter une telle bataille, ceci d'autant plus que de grands traités internationaux sont susceptibles de remettre en question la souveraineté des États.**

Jean-Marie Le Guen reste convaincu que cette victoire est possible en Europe, à condition que ses États membres restent unis à ce sujet. De plus, la croyance dans les bienfaits de l'ultralibéralisme est désormais obsolète. Au-delà de ces questions, un problème majeur demeure cependant : la disparition irrémédiable de nombreux emplois à l'avenir. Cette menace est largement propagée, à tort, par des prophètes de malheur tels que certains anticapitalistes et certains anti-Européens. Face à cette situation, il est regrettable de constater l'absence d'un discours politique global qui allie vérité, réalisme et volonté. C'est la raison pour laquelle les citoyens n'ont plus confiance dans la politique et ses représentants.

→ Cyrille Poy **s'interroge par conséquent sur les ponts éventuels à dynamiser entre la société civile et les responsables politiques.**

Jean-Marie Le Guen admet la nécessité d'une refondation politique. Néanmoins, au-delà de la crise politique et démocratique, il faut constater plus largement le développement d'une crise de représentation et des corps intermédiaires, qui touche notamment les syndicats et les intellectuels, mais aussi les journalistes. La presse n'évoque que des sujets négatifs et des échecs : elle ne fait jamais état des réussites.

Caroline Phillips considère que la situation a changé. Dans un passé encore récent, les élus étaient très éduqués par rapport à la société, ce qui n'est plus forcément le cas aujourd'hui. Cette évolution alimente inévitablement la crise de confiance à l'égard des responsables politiques, d'autant plus lorsque ceux-ci peinent à céder leur place.

Elle souhaite en ce qui la concerne rester immergée dans la société civile et à l'écart de la vie politique – deux conditions *sine qua non* pour conserver un regard objectif.

Jean-Marie Le Guen relève une vraie contradiction dans ce type de propos. D'un côté, il est reproché aux politiques de vivre dans une logique en caste, mais de l'autre, les personnes qui effectuent ces reproches souhaitent rester en dehors de la vie politique. Si l'on s'en tient à cette attitude très largement partagée dans la société, la démocratie semble condamnée.

L'essence même de l'engagement politique réside dans l'accès au pouvoir, au sens noble du terme : le pouvoir de faire, de réformer les politiques publiques, de transformer la société, de la conduire vers une forme d'organisation plus prospère, plus pacifique et plus coopérative. Le libre-échange n'est toujours pas en capacité de remplir de telles missions.

L'avenir de la démocratie s'assombrit considérablement : en témoigne la prolifération actuelle de personnages politiques tels que Poutine, Erdogan, Trump, les partisans du Brexit, etc. Le concept de la démocratie est mis à mal, y compris en France : elle aurait prétendument apporté trop de libertés au détriment de l'efficacité de l'action publique, à tel point que des restrictions sembleraient nécessaires à certains : ce sentiment apparaît même partagé par un certain nombre de parlementaires.

→ Eric Tréguier **souligne qu'une troisième voie se dessine probablement.**

Alexandre Jardin, écrivain, président de Bleu, Blanc, Zèbre

Alexandre Jardin souligne que dans le mouvement Bleu Blanc Zèbre, l'action, les pratiques et les outils sont privilégiés par rapport aux convictions, aux valeurs et aux idées. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a rencontré Jean-Luc Berho pour la première fois, alors que celui-ci travaillait avec la CFDT sur des dispositifs de garantie locative. Bleu Blanc Zèbre s'intéresse aux initiatives qui luttent efficacement contre la fracture sociale.

Dans la mesure où la lenteur du temps politique semble en total décalage par rapport à l'urgence sociale, le mouvement recherche des maires, des associations, des fondations, des maisons pour l'emploi, autant d'acteurs qui conduisent, avec succès, des projets innovants. Le mouvement les appelle « les faizeux » et ambitionne de créer des synergies entre eux, notamment sur des problématiques liées à l'emploi.

• La mobilité des chômeurs

Les équipes de Wimoov réalisent un bilan personnalisé avec des chômeurs et parviennent à trouver systématiquement des possibilités de déplacement. La créatrice de Wimoov a d'ailleurs convaincu Renault de s'engager à ses côtés. Depuis, 3 500 garages de la marque réparent des voitures à prix coûtant pour les chômeurs suivis par une association d'insertion.

Wimoov accompagne à ce jour 10 000 personnes par an. Dans deux ans, il s'agira de 100 000 personnes grâce au soutien financier d'Engie, à travers un partenariat construit avec Bleu Blanc Zèbre.

Bleu Blanc Zèbre s'intéresse aux initiatives qui luttent efficacement contre la fracture sociale.

• Le chômage des jeunes

À l'issue d'une formation en CFA, 80 % des étudiants disposent d'un emploi. Pourtant, malgré ce constat, environ un tiers des places en CFA restent non pourvues année après année. Grâce à un accord conclu entre l'Agence de l'éducation par le sport (qui représente 1000 clubs sportifs et un million de licenciés) et l'Assemblée générale permanente des métiers, des sessions de découverte des CFA sont organisées à Tourcoing en présence des entraîneurs, ainsi que des sessions de quelques semaines préparant les jeunes avant leur entrée en CFA. Ce projet se développera prochainement dans toute la France. Sa réussite s'appuie notamment sur les similitudes entre les valeurs sportives et les valeurs artisanales.

• Les interdits bancaires

On compte 2,5 millions d'interdits bancaires en France. Or, il est indispensable de posséder un relevé d'identité bancaire pour pouvoir être embauché par les agences de recrutement. Face à ce constat, deux « faizeux » ont créé le Compte nickel. Ce compte sans banque peut être ouvert chez les buralistes équipés d'une borne numérique dédiée. Il permet entre autres de délivrer un RIB aux personnes frappées d'interdit bancaire. En deux ans et demi, l'entreprise comptabilise 400 000 ouvertures de Comptes nickel.

• Les saisonniers

Pour la récolte de fruits, les agriculteurs de Blois peinaient à recruter. Ils recouraient donc jusqu'à présent à la main d'œuvre d'Europe centrale par l'intermédiaire de sociétés spécialisées. Face à cette situation, la directrice de la Maison pour l'emploi de Blois a élaboré un système de boucles saisonnières permettant à la vingtaine d'exploitants agricoles concernés de prévoir et de répartir les charges de travail sur une période de onze mois, en fonction des récoltes, et *de facto*, de proposer des enchaînements successifs de missions saisonnières à des salariés. Cette innovation a permis d'améliorer les conditions socioprofessionnelles et rend ces emplois plus attractifs sur le marché du travail du secteur de Blois. Ce système est désormais reproduit dans d'autres territoires.

Bien peu relayés par les médias, ces quelques exemples redonnent de l'espoir. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, il existe partout en France des leaders qui servent les autres et des réponses territoriales reproductibles ailleurs. Il ne faut donc pas tomber dans la fatalité ou se résoudre à abandonner le pays au Front national.

QUESTIONS & REACTIONS

Aline Osman, qui travaille depuis 50 ans sur les questions de l'insertion, apprécie la démarche des « faizeux » et les débats liés au revenu minimum universel. De nombreuses personnes en situation d'exclusion sont d'ailleurs susceptibles d'aiguiller ce type de discussions et de faire état de leurs attentes. Il faut de ce point de vue garder à l'esprit les mots suivants de Nelson Mandela : « Tout ce qui est fait pour moi, sans moi est fait contre moi ». Elle a personnellement pris conscience de cette réalité lorsqu'elle travaillait avec Jean-Michel Belorgey sur la mise en œuvre du RMI.

Cyril Longuépée, journaliste de l'agence de presse AEF, observe que les milieux politiques s'ouvrent insuffisamment à la société civile.

Un intervenant considère que les actionnaires s'enrichissent au détriment de la société et qu'il serait judicieux de définir des solutions pour y mettre un terme.

Un intervenant souligne les problématiques de dumping social actuel entre les pays de l'Union européenne, avec les interrogations sous-jacentes liées à la concurrence sociale occasionnée par la présence de travailleurs détachés sur le marché du travail français. Certaines grandes entreprises françaises, dont l'État demeure l'actionnaire majoritaire (EDF, SNCF), y ont aujourd'hui recours. Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) s'apparente quant à lui à un cadeau de 40 milliards d'euros offert au Medef.
Par ailleurs, le projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA) soulève de graves inquiétudes.

Jean-Marie Le Guen explique que la loi Rebsamen visait justement à mettre en place une série de mesures destinée à renforcer le contrôle contre les abus en matière de travailleurs détachés. Cette situation résulte d'une dérive européenne face à laquelle l'Allemagne et la France tentent de remédier ensemble sur la scène européenne, en dépit de la neutralité des pays du sud de l'Europe et de la difficulté à s'entendre avec les pays de l'Est sur ce point. Ainsi, il est envisageable que la France cesse d'appliquer la directive européenne relative aux travailleurs détachés à l'automne 2016. Par ailleurs, il est impossible que la France signe le TAFTA dans les conditions actuelles de négociation. De plus, il semble peu probable que le TAFTA soit adopté, ceci d'autant plus que les candidats aux élections présidentielles américaines ont pris leurs distances vis-à-vis de ce traité.
Quant au CICE, il a été mis en place pour réduire les charges des entreprises et enclencher ainsi une dynamique positive sur leurs bénéfices, leurs investissements, leurs recrutements et plus largement sur la compétitivité des entreprises françaises. Cet outil a évolué positivement pour devenir plus accessible aux petites entreprises. Il faut les soutenir en introduisant une notion de discrimination positive économique dans la Constitution, ceci afin qu'elles soient reconnues comme des éléments indispensables à la vitalité locale.

Un intervenant souhaite obtenir des précisions sur l'état des réflexions actuelles en ce qui concerne de l'introduction d'un revenu minimum universel susceptible de permettre à chacun de vivre décemment.

Jean-Marie Le Guen explique que le revenu minimum universel fait l'objet de débats dans les partis politiques. Durant les prochaines années, cette question restera probablement secondaire dans les programmes politiques ; pour autant, elle participe d'ores et déjà à l'actualité politique, comme en témoignent d'ailleurs les propositions de Christophe Sirrugue, rapporteur de la loi Travail. D'autre part, au-delà du revenu minimum universel, il faut avant tout simplifier l'accès et la compréhension du système social et réfléchir aux modalités de son financement, dans un pays tel que la France. Il est le seul en Occident où le montant des minimas sociaux a été revalorisé de 10 % au cours des dernières années : cette réalité va à contre-courant des discours ambiants accusant le gouvernement de mener une politique austéritaire.

Un intervenant remarque que du point de vue sociologique, la différenciation du travail et de l'emploi est nécessaire. La quantité actuelle de travail apparaît suffisante, contrairement au volume de l'emploi. Par conséquent, il apparaît souhaitable de diminuer la durée du travail individuel afin de créer plus d'emplois.

Alexandre Jardin constate que la France fourmille d'idées théoriquement séduisantes. Toutefois, la question de la mise en œuvre demeure centrale. À titre d'exemple, le dispositif du Service civique volontaire semble intéressant : pourtant, en pratique, il constitue une véritable chienlit pour les maires des petites communes.

Un intervenant souligne que le dispositif du Service civique volontaire doit être perçu comme un instrument au service de la cohésion sociale. Par ailleurs, les démarches initiées par les « faizeux » engendrent de nouvelles inégalités territoriales. Et il est permis de s'interroger sur la création de potentielles fractures sociétales en cas d'instauration du revenu minimum universel. En effet, si l'Allemagne avait instauré ce système il y a quelques années, elle aurait dû se prononcer sur l'éligibilité de plus d'un million de réfugiés à un tel dispositif.

Jean-Marie Le Guen considère que les mouvements migratoires vers l'Europe restent inévitablement en lien avec les réalités sociales du continent, au-delà des conflits ou des situations que les migrants sont amenés à fuir. Dans le monde, l'Europe représente 25% du PIB, 10% de la population et 50% des dépenses sociales : la chancelière allemande Angela Merkel rappelle souvent ces données frappantes. Son pays a accueilli de nombreux réfugiés, non seulement par humanisme, mais aussi – Angela Merkel ne s'en cache pas – pour des raisons purement économiques. L'accueil des migrants en Allemagne apporte ainsi une réponse au défi démographique auquel ce pays est confronté. Plus largement, le progrès européen doit se traduire par une convergence des modèles sociaux nationaux, ce qui suppose une harmonisation des dépenses, des recettes et des droits sociaux. La problématique du revenu minimum universel doit aussi s'inscrire dans ce contexte.

En France, le RMI a été remplacé par le RSA, dont les résultats apparaissent insatisfaisants. Le gouvernement a instauré la Prime d'activité, qui est un outil moderne et fonctionnel à l'attention des salariés précaires. Il s'agit d'un progrès social et non d'un acquis puisque cette prime pourrait être remise en question en cas de victoire de la Droite aux prochaines élections présidentielles. En effet, une partie des candidats aux primaires de la Droite envisage d'effectuer une économie supplémentaire de 100 milliards d'euros sur les finances publiques alors que le gouvernement actuel a d'ores et déjà mis en œuvre des mesures permettant d'économiser 50 milliards d'euros.

Caroline Phillips souhaite savoir si une étude a été menée pour calculer le coût que pourrait représenter la création d'un revenu minimum universel à hauteur de 800 euros par mois. En effet, le coût pour les finances publiques serait éventuellement inférieur à l'organisation mise en place par l'État pour administrer les prestations sociales et contrôler les fraudes.

Un intervenant de la salle remarque qu'un revenu minimum de 800 euros reste insuffisant.

Jean-Marie Le Guen observe que l'instauration d'un revenu minimum universel d'un tel montant occasionnerait probablement des dépenses publiques supplémentaires de plusieurs dizaines de milliards d'euros. À ce jour, aucune étude précise n'a encore été effectuée sur le sujet. La réflexion sur l'instauration d'un revenu de base débute, et il sera nécessaire de débattre à l'avenir de son montant, mais aussi des éventuelles conditions d'accès à ce type de revenu (âge, nationalité, etc.).

Par ailleurs, une part conséquente de la population dénonce aujourd'hui les excès qui entourent des droits sociaux, alors que la question du revenu minimum universel mobilise une partie marginale de la société civile. Les responsables politiques ne peuvent pas faire abstraction de ce contexte. Enfin, les fraudes identifiées sont très disparates. Une situation interpelle en particulier : de nombreux retraités français partent s'installer au Maroc pendant 20 ans, de 55 à 75 ans. Durant ce laps de temps, ils s'exonèrent du paiement des impôts dont ils s'acquittaient jusqu'à leur départ. Un certain nombre d'entre eux revient ensuite en France et bénéficie des prestations sociales telles que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la Couverture maladie universelle (CMU). Ce cas de figure, dont le public précaire est exclu, doit conduire à mener une réflexion sur les méthodes de contrôle des dépenses sociales.

Un intervenant s'interroge sur la manière de financer le revenu minimum universel. En effet, les personnes actives financent déjà aujourd'hui les revenus des jeunes et des retraités. Il lui semble donc tout à fait impossible que ces personnes, qui représentent une petite part de la population, soient en mesure de supporter les coûts qui seraient engendrés par un tel dispositif. De plus, la problématique du revenu minimum universel témoigne d'une vision fataliste amenant la société et les politiques à accepter une situation irrémédiable de chômage massif ; pour autant, l'instauration d'une allocation sociale pour les jeunes étudiants apparaît nécessaire. Enfin, la seule économie d'envergure réalisable par l'État français concerne les multinationales.

Un intervenant évoque Le Manifeste convivialiste, un ouvrage rédigé par une centaine d'intellectuels français, américains, britanniques, etc. Cet ouvrage propose un cadre conceptuel permettant d'évoquer les mutations évoquées ci-dessus.

Un intervenant considère que l'avenir semble particulièrement assombri, entre autres, par le développement de l'intelligence artificielle.

Un intervenant conteste le fatalisme qui sévit en France à propos du chômage de masse. En effet, certains pays européens connaissent des situations plus favorables : le taux de chômage belge et suédois est de 8% et celui des Pays-Bas, du Danemark et de l'Autriche de 6%. En Allemagne, il n'est que de 5%. De fait, le niveau des cotisations sociales pénalise la France. Elles se répercutent dans les prix de vente des entreprises, ce qui freine les exportations françaises et facilite les importations. À cet égard, le solde des investissements directs étrangers (IDE) en France et des IDE français s'avère négatif : depuis 15 ans, ce déficit s'élève à 480 milliards d'euros selon les données fournies par l'INSEE. Il est donc primordial de réformer le système social français.

Angel Toña considère que les États parviennent systématiquement à financer les dispositifs qu'ils décident d'instaurer. Il en sera de même pour le financement du revenu minimum universel. Par ailleurs, tous les citoyens travailleront dans les 50 années à venir. Avant de préjuger de la qualité de l'avenir, il faudrait savoir comment ce travail sera pris en compte et valorisé par les politiques publiques et les indicateurs de richesse.

Jean-Marie Le Guen déplore le manichéisme qui sévit en France au détriment du pragmatisme. À titre d'exemple, chacun s'accorde à dire qu'il convient d'encourager davantage la subsidiarité de l'action publique en France. Pourtant, les résistances administratives et politiques s'expriment lors de tous les débats sur les lois de décentralisation. Aujourd'hui encore, le droit à l'expérimentation demeure presque impossible. Par ailleurs, chacun s'accorde pour affirmer que le modèle social français doit évoluer. Le système à mettre en place doit nécessairement être réaliste et finançable.

De plus, il doit tenir compte du ressentiment croissant des citoyens à l'égard de l'impôt. Au-delà du montant de l'impôt, c'est bel et bien l'efficacité de son affectation qui interroge aujourd'hui la société civile, ceci d'autant plus que l'ascenseur social fonctionne mal. À cet égard, le gouvernement a mis en place en 2016 un plan de formation en faveur de 500 000 chômeurs. Louable, ce dispositif aurait dû être plus ambitieux et mis en place dès le début du mandat. De plus, il convient absolument de donner la priorité à la formation des chômeurs non diplômés, c'est-à-dire à la qualification de plus d'un million de personnes. Pour faire face à tous ces défis, la Gauche doit se dépasser, s'unir, se rassembler sur l'essentiel – à savoir, la cohésion sociale, la compétitivité et la République. La mobilisation de la société et son investissement en politique sont aussi indispensables.

Jean-Luc Berho espère que les thématiques abordées ci-dessus ne passeront pas inaperçues dans les mois à venir. En effet, les débats des prochaines élections présidentielles ne doivent en aucun cas être focalisés sur des sujets liés à la sécurité, car chacun sait parfaitement quel parti pourrait en tirer profit.

COMMENT CONCILIER LES IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES ET LES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ?

- **Olivier Gleize**, directeur général du fonds CAM Énergie
- **Olivier Legall,** directeur général de l'INRA
- **Mixel Berrocoirigoin**, Laborantza Ganbara, organisation paysanne du Pays basque
- **Richard Ubera,** Coopérative de pêche de Saint-Jean-de-Luz
- **Jacques Beall,** vice-président de Surfrider Fondation Europe, membre du Conseil économique, social et environnemental
- **Mathieu Bergé,** Conseiller régional Nouvelle Aquitaine, délégué à l'Euro-région
- **Claude Grunitzky,** journaliste et entrepreneur

*Animation : **Roland Machenaud**, journaliste*

Roland Machenaud présente les invités et précise que Claude Grunitzky remplace Jean-Louis Borloo, retenu en Afrique. À ce jour, la majorité des richesses économiques et naturelles demeure accaparée par une minorité. Plusieurs études évoquent le risque d'un effondrement écologique sans précédent, qui serait suivi d'un krach économique et financier, de ruptures alimentaires, et de conflits géopolitiques. Un cri d'alerte a d'ailleurs été lancé récemment dans le journal Le Monde par Cyril Dion, le réalisateur de « Demain », un film documentaire qui a dépassé le million de spectateurs en France.

Olivier Gleize, directeur général du fonds CAM Énergie

Olivier Gleize a travaillé plusieurs années chez EDF avant de créer CAM Energie il y a dix ans. Cette société emploie 90 salariés et le Crédit agricole est entré dans son capital. Elle réalise des levées de fonds et structure des actifs : avec l'argent des banques et des assureurs, elle finance des projets d'énergies renouvelables dont elle assure la conception et l'exploitation. Grâce à cette activité, elle contribue à la relocalisation de la production d'énergie, y compris avec la participation des citoyens.

Il y a huit ans, les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables représentaient 80 milliards d'euros par an. Actuellement, ces investissements annuels s'élèvent à 300 milliards d'euros. Une partie des financements allouée aux énergies fossiles a basculé vers les énergies renouvelables. Bien que tardif, ce signal est encourageant. Il conviendrait néanmoins de doubler ces investissements annuels, et donc de les porter à 600 milliards d'euros, pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. Ce montant représente 0,5% du PIB mondial. Ces chiffres démontrent qu'il reste tout à fait envisageable, et finalement peu coûteux, de faire face au défi écologique. L'obstacle financier est à exclure, tout comme les freins techniques, car les solutions technologiques sont disponibles et apparaissent désormais compétitives. Enfin, le foncier demeure disponible afin d'accueillir des énergies renouvelables dont le développement massif n'occasionnerait pas de concurrence avec la production alimentaire.

Simples, à l'instar du photovoltaïque, de l'éolien et de l'hydro-électricité, ces solutions renouvelables sont toutefois ralenties dans leur développement par d'importants lobbies : le déploiement des voitures hybrides, au détriment des voitures électriques en atteste par exemple.

CAM Energie est à l'origine de plusieurs rénovations et constructions de centrales hydro-électriques. L'entreprise a construit plusieurs unités de méthanisation et des centrales photovoltaïques de puissances très inégales, allant de l'installation domestique à la centrale au sol de 20 hectares.

→ Roland Machenaud **s'interroge sur les freins potentiels au financement de ce type de projets.**

Olivier Gleize considère que les freins ont globalement disparu aujourd'hui, qui plus est compte tenu des avancées apportées par la loi sur la transition énergétique. Les seuls obstacles persistants, qu'il s'agisse d'un maître d'ouvrage public ou privé, concernent la compréhension et l'application des normes réglementaires liées aux énergies renouvelables. Celles-ci peuvent parfois conduire les maîtres d'ouvrage à modifier leur projet initial.

Enfin, les derniers freins techniques en matière de stockage d'énergie seront bientôt dépassés. Des progrès techniques conséquents sont déjà survenus dans ce domaine : par exemple, il est désormais possible de coupler la consommation et la production d'énergie par un système de box. Ainsi, les appareils ménagers se déclenchent lors des pics de production. Dans cinq ans environ, il sera aussi envisageable de charger une voiture électrique le soir et de l'utiliser dès le lendemain matin. Les citoyens et les agriculteurs équipés d'une toiture photovoltaïque pourront dès lors se substituer aux stations-service.

Le prix de revient d'une centrale photovoltaïque est inférieur au prix de revient des centrales nucléaires construites actuellement par EDF : il s'établit à 84 euros par mégawatt-heure d'électricité photovoltaïque (ou éolienne) contre 135 euros pour l'électricité d'origine nucléaire. Ainsi, le rendement financier des énergies photovoltaïques et éoliennes dépasse aujourd'hui celui du nucléaire et des énergies fossiles. Pour parvenir à cette situation, L'État a apporté son concours financier, parfois avec excès et au détriment de l'image des énergies renouvelables. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que le moratoire sur le photovoltaïque a été terriblement destructeur pour la filière.

La durée de vie des cellules photovoltaïques s'élève à 40, voire 50 ans. Une association internationale est aujourd'hui compétente pour appréhender le problème du recyclage. Ceci étant peu de panneaux photovoltaïques ont à ce jour été concernés par cet enjeu. Quoi qu'il en soit, il n'est pas parfaitement informé des techniques de recyclage, mais ne doute pas qu'elles seront plus performantes à l'avenir. Enfin, il convient de garder à l'esprit que l'amortissement énergétique d'un panneau photovoltaïque s'effectue au mieux en un an, au pire en deux ans. Au-delà de cette période, le panneau photovoltaïque produit ainsi un volume d'énergie supérieur à celui qui a été utilisé pour sa production.
Les ruptures technologiques demeurent sans rapport avec le développement massif des énergies renouvelables. Pour autant, les professionnels du secteur apporteront encore des améliorations en ce qui concerne la robustesse des matériaux et les déperditions sur les lignes électriques. D'autre part, plutôt que des batteries au plomb, il est préférable d'opter pour des batteries au lithium : plus puissantes, elles présentent également l'intérêt de se recharger plus vite.

Il conviendrait néanmoins de doubler ces investissements annuels, et donc de les porter à 600 milliards d'euros, pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. Ce montant représente 0,5% du PIB mondial.

Olivier Legall, Directeur général de l'INRA

Olivier Legall observe que les systèmes alimentaires, dans lesquels il convient d'inclure les paysages, sont confrontés à un défi écologique sans précédent : l'empreinte écologique mondiale dépasse une planète chaque année et la dernière décennie apparaît la plus chaude de l'histoire. Dans le même temps, un défi démographique s'annonce : il faudra donc nourrir de plus en plus d'êtres humains en prenant en compte les enjeux de sous-nutrition et de malnutrition. Ces deux défis sont majeurs. Ils nécessitent indubitablement des recherches, notamment en ce qui concerne les biotechnologies, qui peuvent contribuer à y faire face. Les travaux de l'INRA, mais aussi de la FAO, vont en ce sens.

→ Roland Machenaud **évoque l'agroécologie comme potentielle piste de réflexion, notamment pour l'INRA.**

Olivier Legall précise que l'agroécologie figure effectivement parmi les priorités de l'INRA, même si le rapprochement de ces deux concepts a suscité initialement des interrogations. À l'INRA, l'étude de l'agroécologie a pour ambition d'appliquer les principes et les concepts scientifiques de l'écologie dans le cadre des recherches agronomiques. Il s'agit d'une nouveauté dans la mesure où les travaux de l'INRA restaient au départ plutôt orientés vers l'aspect technologique. Vingt années s'écoulent en général entre le moment d'une découverte et le moment de son application. La volonté de construire un système durable s'affirme de plus en plus et de nombreux partenariats se construisent en ce sens, y compris avec les agriculteurs. Néanmoins, il est évident que des lobbies puissants freinent certaines avancées. L'acceptabilité sociale devient aussi parfois un frein, dans la mesure où les consommateurs rejettent les nouveaux produits qui peuvent leur être proposés, pour des raisons esthétiques ou de goût.

Mixel Berrocoirigoin, Laborantza Ganbara, organisation paysanne du Pays basque

Mixel Berrocoirigoin estime qu'il faut garder à l'esprit que les agriculteurs sont continuellement tiraillés entre deux réalités : une réalité économique tout d'abord, avec la nécessité pour eux de conduire des exploitations efficaces dans le cadre d'une économie mondialisée ; une réalité écologique ensuite, dans la mesure où la nature est non seulement l'outil de travail des agriculteurs, mais aussi un bien commun à préserver.

→ Roland Machenaud **rappelle que Mixel Berrocoirigoin est à l'origine de la création d'un syndicat agricole.**

Mixel Berrocoirigoin précise qu'il s'agit de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans, dite Confédération paysanne. Au début des années 1980, son premier rapport d'orientation s'intitulait « Pour une remise en cause du productivisme ». Les solutions bénéfiques pour l'environnement et pour la construction d'une agriculture plus rémunératrice pour les agriculteurs sont connues : diversification des cultures, rotations, assolements, autonomie des systèmes de production agricole, etc. Ces solutions ont fait leurs preuves et doivent désormais, non seulement être appliquées, mais aussi être encouragées par la puissance publique. En France, chaque année – sans compter les fonds régionaux et départementaux – 10 milliards d'euros provenant de la PAC sont susceptibles de transformer l'agriculture et le système alimentaire de demain. Par ailleurs, une agriculture d'utilité publique repose inévitablement sur les trois piliers du développement durable. Or la dimension sociale, trop souvent négligée par les réflexions en cours, demeure véritablement la clef de voûte d'une agriculture d'avenir capable de répondre aux impératifs économiques et environnementaux. En effet, il est indispensable de que le nombre de paysans soit suffisant pour que les dimensions économiques et environnementales convergent. Une agriculture qui comporte de moins en moins de paysans mobilise incontestablement davantage d'énergie et requiert un volume croissant de produits phytosanitaires et de capitaux financiers.

→ Roland Machenaud **souhaite connaître le sentiment de Mixel Berrocoirigoin vis-à-vis des propos d'Olivier Legall.**

Mixel Berrocoirigoin se réjouit que l'INRA exerce enfin ses recherches en partenariat avec les agriculteurs, car ce sont eux qui constituent les premiers maillons de la chaîne agroalimentaire. Dès lors, associer des paysans aux travaux de l'INRA apparaît essentiel pour mettre en œuvre des solutions efficaces et adaptées. À cet égard, Mixel Berrokoirigoin participera prochainement à un séminaire organisé dans le cadre d'un groupe de travail commun à l'INRA et à la Confédération paysanne.
Par ailleurs, il faut se réjouir du fait que la problématique des biotechnologies soit étudiée au-delà du prisme des OGM. La Confédération paysanne conteste d'ailleurs en premier lieu les OGM dans la mesure où ils concourent à maintenir un système agricole insatisfaisant, matérialisé notamment par une concentration accrue des terres et des productions alimentaires. Or, l'instauration d'un système agricole durable, reposant notamment sur l'agroécologie et des productions locales de qualité, suppose une logique antagonique : la présence de nombreux paysans conditionne son développement.

Olivier Legall précise que la France comporte aujourd'hui 400 000 agriculteurs – un chiffre très éloigné des projections émises par les spécialistes du secteur dans les années 1980 : beaucoup estimaient en effet que le nombre minimal d'agriculteurs en France s'établirait à l'avenir à hauteur d'un million d'actifs.
Plusieurs critères et outils permettent d'évaluer la performance économique des systèmes agricoles, et dans une moindre mesure pour appréhender leurs performances environnementales. Toutefois, la prise en compte et l'évaluation de la dimension sociale de ce système restent insuffisantes. Cette question constitue un véritable enjeu pour les chercheurs, et les pistes de réflexion sem-

blent multiples : quantité et qualité du travail agricole, évolution du nombre de paysans dans les campagnes, aménagement et production paysagers, l'assainissement de l'environnement. Toutes ces thématiques sont susceptibles d'être étudiées.

→ Roland Machenaud **présente Richard Ubera, Coopérative de pêche de Saint-Jean-de-Luz et sollicite son avis sur les résultats économiques, sociaux et environnementaux de la mise en place des quotas de pêche.**

Richard Ubera a exercé le métier de pêcheur durant toute sa vie professionnelle, tout comme ses aïeux. Après dix ans de navigation en Afrique, il est devenu armateur pendant 25 ans sur le port de Saint-Jean-de-Luz, tout en conservant sa profession de pêcheur. Durant cette période, il a notamment présidé la coopérative maritime Logicoop.
L'instauration des quotas de pêche par l'Union européenne dans les années 1990, et dont la gestion a été confiée aux États membres, visait à mettre un terme à une situation catastrophique. En effet, la loi du plus fort régnait en mer à partir des années 1980 : cette décennie a été marquée par un saut technologique dans le secteur halieutique, en raison de l'apparition de la pêche pélagique. Largement employée à l'époque, cette technique donnait la possibilité de pêcher quelles que soient les conditions : au fond, en surface, l'hiver, l'été, entre deux eaux.

→ Roland Machenaud **remarque qu'il s'agit d'une technique de pêche particulièrement destructrice pour les espèces vivantes marines**

Richard Ubera précise que d'après une estimation courante, 85% des poissons prélevés par cette technique de pêche sont rejetés à la mer. Cette forme de pêche a perduré en dépit des quotas de pêche, car leur instauration s'est avérée particulièrement anarchique et a été marquée par de fraudes, y compris en France. Ainsi, alors que le quota européen de pêche à l'anchois était fixé à 3 300 tonnes par an pour la France, 30 000 tonnes d'anchois y ont été pêchées et vendues certaines années. En filigrane, cette situation implique en réalité que 170 000 tonnes d'anchois ont été pêchées chaque année en France avant d'être relâchées morts. Il a fallu environ dix ans après l'instauration des quotas pour remédier peu à peu à ces excès.

Richard Ubera, Coopérative de pêche de Saint-Jean-de-Luz

Par ailleurs, les règles initiales concernant les droits de pêche ont été complètement galvaudées. Intransférables, invendables lors de l'instauration des quotas de pêche, ces droits ne sont désormais plus détenus majoritairement par les pêcheurs, mais par des sociétés d'envergure. Intermarché, France Pêche et d'autres sociétés détenues majoritairement par des Hollandais monopolisent dorénavant entre 80% et 90% des droits de pêche sur certaines espèces. Ainsi, en définitive, les quotas de pêche représentent une faillite économique, sociale et environnementale. En France, cet échec se matérialise notamment par la perte de 10 000 emplois en 16 ans dans le secteur des pêches maritimes : il s'agit d'un déficit d'emploi particulièrement lourd, puisque la pêche employait 27 000 personnes en 1990.

→ **Roland Machenaud souhaite connaître les mesures que Richard Ubera serait amené à établir s'il occupait les fonctions de ministre de la Pêche.**

Richard Ubera considère que les solutions pourraient provenir des consommateurs : il faudrait les consulter concernant les prix, les espèces et les périodes de pêche à privilégier.

Les quotas de pêche représentent une faillite économique, sociale et environnementale.

Jacques Beall rappelle que Surfrider Fondation Europe a été créé au début des années 1990 par des usagers de la mer : il s'agissait majoritairement de surfeurs et dans une moindre mesure de baigneurs et de plongeurs confrontés aux différentes problématiques de pollution des eaux. Comme sa consœur américaine, Surfrider Fondation Europe est une association militante, présente dans 14 pays européens. Son siège se situe à Biarritz.

L'essentiel des activités de l'association est tourné vers les citoyens et les élus. À cet égard, l'association effectue tout d'abord un important travail de communication et de sensibilisation, avec l'aide, notamment, de personnalités sportives. Elle propose essentiellement sur les territoires du littoral des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable et mène des opérations de nettoyage des plages avec les citoyens. Par ailleurs, reconnue d'utilité publique, l'association a le droit d'agir en justice.

Surfrider Fondation Europe semble connue principalement pour les « Pavillons noirs » qu'elle a décernés en réaction au mutisme et à l'incapacité des élus d'appréhender les problématiques de pollutions des eaux et des plages en période estivale jusqu'aux années 1990. Il s'agissait également à l'époque de faire face au label « Pavillon bleu » dont les critères environnementaux restaient tout à fait insuffisants et conduisaient par conséquent certaines communes à bénéficier d'un label médiatique en dépit d'une qualité des eaux parfois médiocre. En opposition à ce label, Surfrider a analysé les données des différentes structures chargées de mesurer la qualité des eaux et a organisé jusqu'en 2005 un classement des sites les plus pollués auxquels le label « Pavillon noir » était décerné : plusieurs d'entre eux étaient labellisés « Pavillon bleu » par les pouvoirs publics.

Grâce aux actions de Surfrider et d'autres acteurs, une prise de conscience se développe, comme en attestent l'attitude des maires face aux pollutions, et les dispositions qu'ils sont amenés à mettre en œuvre en adéquation avec la réglementation européenne : information du public, fermeture préventive des plages, etc. La prise de conscience des problématiques environnementales a globalement lieu dans toute la société.

À cet égard, le fait que la compétence environnementale a été ajoutée aux anciennes prérogatives du CESE et des CESER est une

Jacques Beall, Vice-président de Surfrider Fondation Europe, membre du Conseil économique, social et environnemental

Grâce aux actions de Surfrider et d'autres acteurs, une prise de conscience se développe, comme en attestent l'attitude des maires face aux pollutions,

avancée importante : les trois piliers du développement durable sont ainsi traités dans cette instance. Pour autant, les représentants économiques, les acteurs sociaux et acteurs environnementaux disposent d'une quantité de sièges particulièrement déséquilibrée : le pôle économique comprend 120 membres au CESE, alors que les pôles sociaux et environnementaux disposent respectivement de 70 et 30 représentants. Bien qu'elles soient souvent dépeintes comme « des placards dorés », ces instances demeurent des lieux d'échanges rares dans lesquels l'analyse et les débats en profondeur sont possibles, en particulier sur des thématiques liées à la transition écologique.

Grâce à plusieurs avis rendus par le CESE, ses membres ont pu constater qu'en définitive, les inégalités économiques, sociales, environnementales et sanitaires concernent les mêmes personnes. Le partage de ce type de constats concourt à la sensibilisation de la société dans la mesure où les organisations présentes au CESE (syndicats, organisations patronales, associations, etc.) représentent probablement entre 30 et 40 millions d'individus.

Mathieu Bergé précise que les principaux axes stratégiques de la nouvelle Région nommée Nouvelle Aquitaine en faveur d'un développement durable sont inévitablement liés aux domaines de compétences régionales fixés par le Législateur. Dès lors, trois domaines d'intervention se distinguent :

- le report modal, qui concerne essentiellement la problématique ferroviaire ;
- le développement économique, à travers lequel la Région a pour ambition de soutenir les filières d'énergies renouvelables, entre autres par la volonté de mettre en place un fonds spécifique de financement ;
- la politique environnementale.

L'Euro-région Aquitaine-Euskadi, composée de la Communauté autonome basque et de la Région Nouvelle Aquitaine, résulte d'une volonté collective de réinventer la politique, de renouveler les instances de représentation et de modifier les pratiques. Il s'agit d'un nouvel espace politique porteur d'un projet de société matérialisé par quatre orientations stratégiques : la citoyenneté, la mobilité, les langues et l'écoinnovation. L'Euro-région lance ainsi des appels à projets en ce sens. Dans ce cadre, elle a pu notamment encourager des initiatives en faveur de la fabrication de biodiesel à partir d'algues, des projets de circulations douces ou encore des activités visant à lutter contre l'érosion. Pour ces types de projets, les financements attribués par l'Euro-région restent limités, mais ils offrent néanmoins la possibilité aux porteurs de projets de solliciter des fonds européens, et notamment de candidater au programme opérationnel de coopération territoriale France – Andorre (POCTEFA). Ce programme doté de 190 millions d'euros a permis de financer des projets transfrontaliers d'avenir. Deux études en faveur d'une mobilité durable bénéficient du concours financier du POCTEFA : la première concerne la tarification Voyageurs, tandis que la seconde a pour objet l'analyse des conditions de mise en place d'une billettique commune à l'Andorre et à la France. Ces deux sujets concernent la mobilité quotidienne, pour laquelle l'Euro-région est compétente.

Cette thématique semble d'ailleurs peu maitrisée par la société civile. De véritables améliorations sont pourtant susceptibles de voir le jour grâce au soutien de la puissance publique, comme le montre notamment la mise en place du « troisième rail ». Grâce à ce projet,

Mathieu Bergé, Conseiller régional Nouvelle Aquitaine, délégué à l'Euro-région

les trains régionaux français et espagnols auront la possibilité, autour de 2020, de circuler de part et d'autre de la frontière sans rupture de charge. Actuellement, les voyageurs sont contraints de changer de train durant leur parcours : l'écartement des rails espagnols et français est différent depuis la période napoléonienne.

Enfin, le potentiel d'énergies renouvelables apparaît particulièrement conséquent au sein de la nouvelle grande Région. Il s'agit d'une source d'espoir pour la transition énergétique de ce territoire. Au nord de la Région, un grand champ d'éoliennes offshore pourrait voir le jour prochainement, à proximité de l'île d'Oléron. Le centre et le sud de la Région offrent des possibilités majeures pour le développement des énergies hydroliennes et houlomotrices. À cet égard, le potentiel de production d'énergie houlomotrice s'élève à 4500 mégawatts dans la zone du golfe de Gascogne. Sur l'ensemble de la côte franco-espagnole, ce site est celui dont le potentiel de développement de ce type d'énergie apparaît le plus fort. Il existe d'ailleurs un partenariat entre la Région et Euskadi, puisque la communauté autonome basque dispose d'un centre d'essais dédié à l'énergie houlomotrice.

En conclusion, en dépit d'une méfiance à l'encontre de la sphère politique, certains élus s'apparentent sans aucun doute à des « faizeux » : leur engagement en faveur d'une société d'avenir forme un message d'espoir.

→ Roland Machenaud **fait part d'un témoignage transmis par une amie africaine, universitaire.**

Cette universitaire considère que la problématique [de la table-ronde] dépasse largement les pays industriels. Elle se pose même avec plus d'acuité dans les États les moins prospères. Si le principe de pollueur-payeur est en réalité réfuté par les États industrialisés, les effets climatiques déséquilibrent beaucoup plus violemment l'équilibre politique, économique et social des États africains. La problématique dans les Etats d'Afrique subsaharienne peut se poser ainsi : **comment concilier les impératifs écologiques et les besoins économiques et sociaux du peuple africain dans un contexte mondialisé de pillage des ressources ?**

Ainsi, elle observe que cette question pose au fond la nécessité de trouver un compromis équitable, gagnant-gagnant, entre les intérêts des entreprises occidentales installées dans les États du Sud et les peuples qui y vivent. En effet, Areva au Niger, les sociétés canadiennes et américaines minières au Burkina-Faso et au Mali, etc., sont les plus pollueuses et induisent un effet négatif sur l'écosystème de ces pays.
D'autre part, malgré l'abondance quantitative de l'énergie solidaire en Afrique subsaharienne, l'accès à l'électricité est pourtant un luxe pour la majorité des hommes et une raison de quitter leur pays d'origine. De plus, la relation entre migration des peuples et changements climatiques est bien établie sous le silence accusateur des pays du Nord et des institutions internationales. Pourtant, la problématique est connue, au moins depuis 1973 avec les premières grandes sécheresses en Afrique Subsaharienne. Félix Houphouët-Boigny, le président ivoirien, avait d'ailleurs demandé aux États occidentaux de refleurir le Sahel. Personne ne l'a écouté.

Enfin, **les désordres climatiques sont à l'origine de nombreuses tensions sociales, violences, privations de droits, exclusions sociales, aussi bien en Europe qu'en Afrique**. À la faveur d'une porosité des frontières des États, il est de plus en plus plausible d'affirmer que le bien-être des peuples des Etats industrialisés, dont la France, est désormais lié à l'amélioration des conditions de vie des Etats les moins prospères.

Claude Grunitzky, journaliste et entrepreneur

Claude Grunitzky s'étonne de la tournure des échanges ci-dessus, alors que la problématique de la table-ronde est mondiale. En effet, les réflexions demeurent focalisées majoritairement sur la France alors que la menace d'un effondrement écologique dépasse très largement ce cadre.
Parmi les dix pays les plus menacés par les effets du changement climatique, sept pays se situent en Afrique, parmi lesquels l'Éthiopie (85 millions d'habitants) et le Nigéria (160 millions d'habitants) dont le niveau de natalité dépasse celui de tous les pays d'Europe. Le taux de croissance de l'Éthiopie s'est élevé ces dernières années à environ 10%. Certaines années ont même été marquées par un taux de croissance de 20 à 25%. En 2016, ce taux a reculé à seulement 4,5% en raison d'une sécheresse survenue en début d'année, qui contribue aux tensions que connaît actuellement ce pays et aux migrations forcées. Il s'agit d'un cas de figure typique dans lequel le problème migratoire résulte d'un évènement climatique.

L'Afrique fait face à de nombreux défis. Plusieurs exemples semblent nécessaires pour les appréhender davantage. En matière de développement économique tout d'abord, le taux de croissance de plusieurs pays d'envergure – l'Angola, le Nigéria, le Ghana – s'essouffle. D'autre part, la prise de risque entrepreneuriale demeure faible en Afrique et les attentes de la sphère économique envers l'État y apparaissent disproportionnées. C'est pourquoi de nombreux économistes africains remettent en question l'aide publique au développement, qui concourt selon eux à maintenir une telle inertie en Afrique. Néanmoins, de nombreux acteurs, en particulier dans le

Les réflexions demeurent focalisées majoritairement sur la France alors que la menace d'un effondrement écologique dépasse très largement ce cadre.

secteur des énergies renouvelables, parviennent malgré tout à se mobiliser pour capter des financements provenant pour l'essentiel de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Banque d'exportation et d'importation de Chine, la China Exim Bank. Cette configuration reste toutefois insatisfaisante, puisque l'économie et les mentalités africaines sont de manière générale marquées par des relations de dépendance à l'État ou à des organismes internationaux prêteurs. Dès lors, de nouveaux partenariats interentreprises semblent indispensables pour s'extraire de cette situation. Dans ce cadre, les entreprises françaises ont une opportunité à saisir dans les relations partenariales qu'elles pourraient mettre en œuvre avec les sociétés africaines. Certaines sociétés tendent d'ailleurs à s'engager dans cette voie, comme l'a fait Solaire Direct.

Les paysans africains restent par ailleurs confrontés à une multitude de difficultés. Aux évènements climatiques évoqués précédemment, s'ajoutent des abus de confiance de la part de coopératives agricoles et de très nombreux litiges liés au cadastre. Actuellement, 70% du territoire agricole africain fait l'objet des litiges. Compte-tenu de cet environnement, **la paysannerie africaine vit dans une situation d'indigence particulièrement préoccupante, et cette situation conduit les territoires ruraux à se voir vidés de leurs forces vives.** Cet exode rural congestionne les grandes villes, en particulier les capitales, dont les infrastructures sont incapables d'accueillir convenablement de nouvelles populations. À Lomé, la population a décuplé depuis les années 1970, passant de 200 000 à 2 millions habitants. Seulement cinq millions de Togolais vivent hors de la capitale et un déséquilibre territorial caractérisé par une tendance concentrationnaire dans la capitale du Togo s'instaure indubitablement.

Au sommet de l'Union africaine, l'INRA est régulièrement cité comme une référence. **Les solutions qu'il préconise pourraient être appliquées en Afrique, où 25% de la population souffre actuellement de sous-nutrition.** Néanmoins, en réalité, ces préconisations sont rarement mises en œuvre, notamment en raison d'une collaboration très peu structurée entre les acteurs académiques africains, les instances publiques, les organismes internationaux et les institutions pourvoyeuses de fonds.

QUESTIONS & REACTIONS

Un intervenant demande des précisions sur les moyens consacrés par l'INRA en faveur du développement d'une recherche exemplaire et garante de l'intérêt général.

Olivier Legall explique que l'INRA a par exemple édité en 2005 l'étude intitulée Agriculture et pesticides en partenariat avec le CEMAGREF (depuis devenu l'IRSTEA), qui constate une utilisation excessive de pesticides dans l'agriculture.
Par ailleurs, l'INRA a publié une étude de portée internationale, intitulée Agriculture et climat, dans laquelle plusieurs scénarios climatiques sont passés au crible afin d'évaluer leurs impacts sur l'évolution des systèmes alimentaires du bassin méditerranéen. Cette analyse met notamment en lumière une réalité préoccupante pour l'avenir : 70% de la consommation alimentaire de certains pays de cette zone dépendra à terme des importations. Communiquée à l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen, elle désigne trois indicateurs pour réduire l'impact climatique de l'agriculture et pour adapter les pratiques agricoles au climat : le carbone, le méthane et l'oxyde nitreux.
Cette étude recommande un certain nombre de mesures concernant notamment la forestation, les changements d'affectation des sols, les mises en culture et l'introduction de matières organiques dans les sols.

Un intervenant juge opportun de transformer les habitudes alimentaires de la société.

Un intervenant suggère d'autres voies telles que l'assolement, l'association des plantes et le remplacement de la consommation de la viande par celle des légumineuses. Il apparaît également indispensable d'amplifier la sensibilisation à une alimentation saine et biologique dans les collèges et les lycées, à l'exemple de l'action d'Un Plus Bio en Pyrénées-Atlantiques. Enfin, la production biologique de masse peut être envisagée : l'INRA s'y intéresse.

Claude Grunitzky identifie le changement climatique comme le principal danger pour la planète. Les 54 pays d'Afrique émettent 3% des gaz à effet de serre mondiaux. Ainsi, la responsabilité de l'Afrique vis-à-vis du dérèglement climatique reste négligeable en comparaison de l'Europe ou des États-Unis, dont la quantité de gaz à effet de serre répandue dans l'atmosphère demeure 100 à 200 fois plus élevée.

Jean-Luc Berho souligne que l'intérêt général, l'ambition du vivre-ensemble et le souci du lien social guident constamment les réflexions déployées lors des entretiens d'Inxauseta. À l'aube des élections présidentielles, leur vocation ne peut qu'être réaffirmée.

Le «off» des Entretiens

Le «off» des Entretiens

La presse en a parlé...

Pays Basque — Jeudi 25 août 2016 — SUD OUEST

« Je pense qu'il vaut mieux s'engueuler que s'ignorer »

ENTRETIEN D'INXAUSETA Jean-Luc Berho est à la tête des rendez-vous de Bunus, depuis quarante ans. Le président évoque ses choix, ses convictions, et ses espoirs

PIERRE SABATHIÉ
p.sabathie@sudouest.fr

Jean-Luc Berho prépare les nouveaux entretiens qui débutent demain à Bunus.

Emmanuelle Cosse a pris la parole, hier, après le professeur d'économie Michel Mouillart et le président des Entretiens, Jean-Luc Berho.

AUJOURD'HUI

À 13 h 30, table ronde sur les questions « Comment travaillerons-nous demain ? Sous quels statuts et avec quelle protection ? ». Avec, entre autres, Jean-Marie Leguen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, Gérard Filoche, Pierre Larrouturou et l'écrivain Alexandre Jardin.

De l'emploi et du sens

BUNUS Les Entretiens d'Inxauseta portaient hier sur le travail. Parmi les débatteurs, Jean-Marie Le Guen

EMMA SAINT-GENEZ
e.saint-genez@sudouest.fr

Pays Basque — SUD OUEST Vendredi 26 août 2016

Un zèbre dans le maïs

ENTRETIENS D'INXAUSETA L'écrivain acerbe et facétieux Alexandre Jardin participe, demain, aux débats organisés au camping-théâtre de Bunus

SUD OUEST dimanche

Bunus

Les « faizeurs » d'Alexandre Jardin parlent travail

Page 15

ESPERANTZA

Les Entretiens d'Inxauseta se sont poursuivis autour du spectacle original : Esperanza, le bateau qui aime l'ombre des arbres, tiré du livre co-édité par Supastera et Elkar.

Comité d'organisation
Président : Jean-Luc BERHO

Conception des débats
Loïc CHAPEAUX
Hervé CAPDEVIELLE
Bernard COLOOS
Vincent DAVID
Michel MOUILLART
Michaël PINAULT
Isabelle SERY

Animation des débats
Catherine BOCQUET
Roland MACHENAUD
Cyrille POY
Eric TREGUIER

Rédaction des actes
Laurent HUTINET
Isabelle SERY

Communication
Isabelle BERRIER
Ainize MADARIAGA

Organisation générale
Michel et Sébastien ASTABIE
Isabelle BERRIER
Kuka BASAGAIZTEGI
Jean-Baptiste BASAGAIZTEGI
Xavier CAPDEVIELLE
Audrey CHARLUET
Robert CHINETTE
Patrice et Claire COLLEONI
Anne-Laure DAVID
Marie DEFAY
Geneviève DELQUE
Geneviève DELQUÉ
Pauline DELQUÉ
Sabine DELQUÉ
Albert DOMENECH
Renée et Jean FONNE RIVOLLET
David GELOS
Bernard GUILLET
Anne-Sophie HAINSSELIN
Paskal HARISPURU
Irène IRRISSARY
Gilbert ITHURBURU
Benat et Jean-Pierre LABORDE
André LACABE
Jean-Marc LARRAMENDI
Pierre-Paul, Sébastien et Jean-Louis LASCOR
Claudine LEBON
Pauline LEBOURGEOIS
Nicole LE FLECHER
Bernard LIAIS
Jean LOPEPE
Alexis et Sakina MAITREAU
Dominique et Jean MICHAUT
Benat et Bernadette, Eneko, Patxi MOLIMOS
Guillaume MOLIMOS
Marie-France NESPRIAS
Denise PARTOUCHE
Rabe RABEMANANORO
Anne-Marie SAGOUSPE
Nicole et Jean-Michel STEINER
Richard et Anne-Marie UBERA

Interviews/Video
Aldudarrak bideo
Pantxika MAITIA,
Cyrille POY

Photos
Xavier CAPDEVIELLE
Gilbert GLÈRE
Nicole STEINER
Frédéric VERSTRAET

Spectacle « Esperanza, le bateau qui aime l'ombre des arbres »
imaginé par Jean-Luc BERHO et Koldo AMESTOY, auteur et conteur
Benat et Julen ACHIARI, chanteur et musicien
Gabriela BARRENETCHEA, chanteuse
Jojo BORDAGARAY, chanteur
Eneka BORDATO, danseuse
Mohamed BOUDJALAL, musicien
BUNUSTAR XORIAK, danseuses
Mixel FOUCHER, metteur en scène
Jean-Christian IRIGOYEN, chef d'orchestre et accordéoniste
Ronnie LYNN PATTERSON, musicien
Christine MARTINEAU, violoniste
Eneko SARALEGI, bucheron
Asisko URMENETA, dessinateur
TRIO KANTIRUKI, chanteuses

Décors : Sandra MICHAUT ALCHOURROUN, Julie BARDEAU
Costumes : TIOKA
Coiffure : Lucie UBERA
Vidéaste : USTARO

Animation musicale
Michel LASTIRI et ses amis musiciens

Financement participatif
Patrice COLLEONI, Elise LEVARAY
Merci à tous les kisskissbankers qui ont permis la réalisation du spectacle

Les Entretiens d'Inxauseta remercient chaleureusement pour leur soutien
La Mairie de Bunus
La Région Nouvelle Aquitaine
Le Conseil Départemental 64
Le Conseil de développement du Pays Basque
L'eurorégion Aquitaine Euskadi
Musée Basque de Bayonne
Association indianoak-ibaialde
ADOMA
AIRES PCC
CAM ENERGIE
CGI
CILEO HABITAT
CREDIT MUTUEL
DOMOFRANCE
EFIDIS
EUROVIA
FAC Habitat
Fédération nationale du Crédit Agricole
Grand Delta Habitat
GRDF
Groupe PS Sénat
HABITELEM
Institut culturel basque
MACIF
METZ HABITAT
MUTLOG
NEOLIA
OSICA
RESIDETAPES
SMA BTP
VINCI CONSTRUCTION
Euskal Irratiak
Kanaldude
France bleue Pays Basque
France 3 Aquitaine
Sud Ouest

Maquette et mise en page 62Avenue, Paris - **Impression** Expressions 2, Paris

Les entretiens d'Inxauseta, organisés par l'association Supastera vous donnent rendez-vous le vendredi 25 août 2017

les entretiens d'INXAUSETA

Un territoire d'échanges et de débats

Association Supastera
Inxauseta – 64120 Bunus
Tél. 05 59 37 81 49/06 82 70 49 76
inxauseta@laposte.net
www.entretiensinxauseta.fr